

Syndicats

magazine

VERT

Climat : l'urgence

ENSEMBLE
À LA MARCHÉ
POUR LE CLIMAT
LE 3 DÉCEMBRE

FGTB

#6 NOVEMBRE 2023

Bimestriel | Année 78

E.R. : Thierry Bodson,
rue Haute 42, 1000 Bruxelles

BUREAU DE DÉPÔT :
Charleroi X - P912051

Manifestant-es pas criminel-les :
une première victoire

Manifestation européenne
contre l'austérité le 12/12

Votre magazine en ligne !

Découvrez régulièrement des reportages, interviews, opinions et toutes les infos qui vous concernent !

➔ www.syndicatsmagazine.be

Vous pouvez également, via ce site, modifier vos préférences d'abonnement.

 @syndicatFGTB

 syndicatFGTB

 ABVV/FGTB



La FGTB en ligne www.fgtb.be

 Syndicats Magazine en ligne
www.syndicatsmagazine.be

 My FGTB votre dossier en ligne
www.fgtb.be/my-fgtb

 Inscrivez-vous à notre newsletter
www.fgtb.be



ACTUALITÉS

En bref	4
Action	5
Manifestant-es, pas criminel-les.....	6-7
Lutte antifasciste à Charleroi	8-9
Question/Réponse	10
BRISE, au cœur de la solidarité environnementale	11
Accords de branche : l'urgence climatique mérite mieux	12-13

DOSSIER

Climat : urgence !	14-20
---------------------------------	--------------

VOTRE CENTRALE

Centrale Générale	21-23
MWB	24-25
UBT	26-27
Horval	28-29
SETCa	30-32

MONDE & RÉGIONS

Agenda des régions	33
Monde	34-35

Le climat et nous

On se souvient des jeunes qui manifestaient – tous les jeudis – pour pousser les gouvernements à prendre des mesures drastiques afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'était il y a quatre ans déjà.

On se souvient des inondations qui ont dévasté une partie de la Wallonie et plongé durablement des familles entières dans la précarité. C'était il y a deux ans.

On se souvient des hectares de forêts qui sont partis en fumée dans le sud de l'Europe et ailleurs. Des canicules qui n'en finissent plus, asséchant les rivières et provoquant des restrictions d'eau courante. C'était l'été dernier. L'été d'avant. Ce sera l'été prochain.

On se souvient de la température record de 58,5° C atteinte au Brésil. C'était le 15 novembre.

Et pendant que nous écrivons ces lignes, le Westhoek est sous eau et ses habitant.es se préparent à des crues de plus en plus fréquentes.

Le réchauffement climatique est là. Loin de nous l'idée de dispenser ici un discours culpabilisant sur les habitudes de consommation et leur empreinte écologique désastreuse. Même si, c'est vrai, chacun.e à sa mesure, a un pouvoir d'action.

Toutefois, une pancarte des jeunes pour le climat affichait une vérité très simple: « On veut bien éteindre la lumière, mais il faut arrêter de nous prendre pour des cons ». Tout est dit. Car en effet, les solutions les plus efficaces sont à trouver ailleurs. Notamment aux commandes d'industries et d'entreprises qui, certes, génèrent de l'activité économique et beaucoup d'argent, mais qui refusent encore de remettre en question leur mode de production et de fonctionnement hautement énergivore et émetteur de CO₂. De gré ou de force, elles devront se repenser. Le plus tôt sera le mieux.

Cette activité économique, nous y sommes lié.es, attaché.es, en tant que travailleurs et travailleuses d'abord. En tant que syndicalistes ensuite. En tant qu'interlocuteurs sociaux aussi. Et dans ce rôle, nous portons une responsabilité immense.

DES TABOUS DOIVENT TOMBER. NOUS SOMMES PRÊTS.

Un nouveau rapport de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) affirme que si toutes les politiques des États pour lutter contre le réchauffement étaient bien appliquées, les émissions de gaz à effet de serre seraient en baisse de 2 % entre 2019-2030. Ceci alors que l'objectif préconisé par les scientifiques

est de 43 %. « Nous sommes hors-piste », conclut le secrétaire exécutif de la CCNUCC*.

Lors de la Conférence fédérale pour une Transition juste (8-9 novembre), la FGTB a clairement exprimé sa volonté de négocier, secteur par secteur, les changements radicaux nécessaires pour décarboniser l'activité économique de manière socialement responsable. Les tabous doivent tomber, et nous, syndicats, sommes prêts à négocier sur de nombreux points : mobilité durable, formation des travailleurs dont les emplois sont menacés, taxation plus importante des activités polluantes, réduction du soutien gouvernemental aux investissements fossiles, fin des permis de polluer sans limites pour l'industrie, etc. Il faut rebattre les cartes. Toutes les cartes. Mais pour l'instant, les employeurs détournent le regard et refusent d'aborder ces questions dans le cadre du dialogue social. La FEB demande une « pause environnementale ». Cette position n'est pas tenable.

FIN DU MONDE OU FIN DU MOIS ?

Ayons la décence de ne pas demander la sobriété énergétique – et ses gros pulls – à celles et ceux qui n'ont déjà pas les moyens de se chauffer correctement l'hiver. Dans une Belgique où les entreprises engrangent des marges bénéficiaires historiquement élevées, les syndicats continueront de demander la part légitime des travailleurs et travailleuses. Est-ce à dire que nous sommes des dinosaures qui n'ont rien compris à l'enjeu climatique ? Non ! Mais pour reprendre la pancarte des jeunes : « il faut arrêter de nous prendre pour des cons ».

Alors on lutte contre la fin du monde ou pour une meilleure fin du mois ? Les deux, évidemment ! Jamais nous n'opposerons les luttes sociales. Le 3 décembre, nous participerons massivement à la marche pour le climat qui se tiendra à Bruxelles. Le 12 décembre, nous vous donnons rendez-vous à la manifestation européenne contre l'austérité, à Bruxelles également. Parce que la transition juste exige des investissements publics cruciaux. Vitaux. Dans les transports en commun, dans les énergies renouvelables, dans l'isolation des logements, dans l'éducation, dans la formation professionnelle et la reconversion dans les métiers d'avenir... Un plan d'austérité budgétaire imposé aux États européens serait en complète contradiction avec l'urgence climatique. La transition écologique sera sociale ou ne sera pas. Les politiques doivent le comprendre. Les employeurs aussi. ◀

* www.reporterre.net, article du 15 novembre 2023, citant le rapport des Nations Unies sorti le 14 octobre 2023



Thierry Bodson
Président



Miranda Ulens
Secrétaire générale

PLUS FORTS ENSEMBLE VOTEZ FGTB

2024
ÉLECTIONS
SOCIALES



www.fgtb2024.be
FGTB

LES ÉLECTIONS SOCIALES

auront lieu du 13 au 26 mai 2024. C'est le moment d'élire vos représentants dans votre entreprise. Voter pour la FGTB, c'est voter pour la combativité.

INTÉRESSÉ-E ? DES OUTILS SONT À VOTRE DISPOSITION !

Le site fgtb2024.be réunit toutes les informations sur la procédure, le calendrier des dates clés des élections sociales, un formulaire pour devenir candidat.e, un outil pour le calcul des mandats...

Une application mobile est également en cours de développement et sera lancée prochainement.

www.fgtb2024.be

Plus d'infos ?
Contactez elecsec@fgtb.be

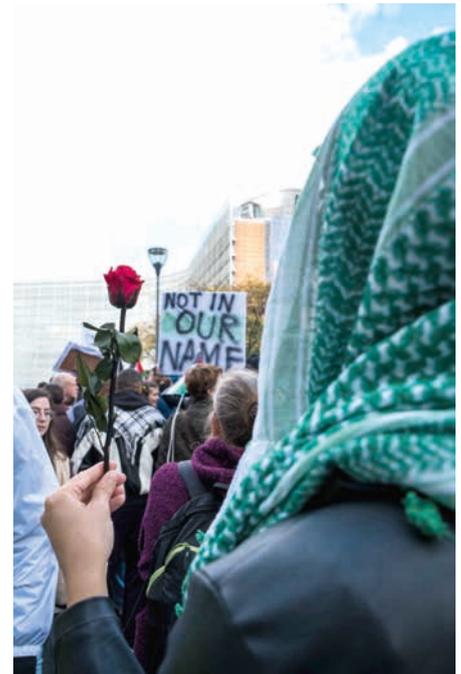
STOP AUX MASSACRES À GAZA

Les habitants de la bande de Gaza font actuellement face à l'offensive la plus meurtrière de leur histoire.

La FGTB condamne toutes les attaques contre les populations civiles, y compris celles perpétrées par le Hamas. Aucune attaque subie ne peut justifier toutefois de s'affranchir des lois de la guerre.

Aujourd'hui, la boussole de la Belgique et de l'Union européenne doit plus que jamais rester le droit international et les droits humains. Une large coalition de la société civile a manifesté dans ce sens les 22 octobre et 11 novembre derniers. Nous avons demandé un cessez-le-feu immédiat et un accès à l'aide internationale pour la population gazaouie. Mais aussi la libération des civils retenus en otages et des prisonniers politiques.

Pour mettre fin une fois pour toutes à l'occupation, à la colonisation et à l'apartheid que subit le peuple palestinien, il faut s'attaquer aux causes structurelles du conflit. Et adopter des mesures contraignantes contre Israël, à commencer par la fin du commerce avec les colonies israéliennes.



ENSEMBLE CONTRE L'AUSTÉRITÉ, LE 12 DÉCEMBRE

La Commission européenne va-t-elle répéter les mêmes erreurs ou prendra-t-elle cette fois le parti des travailleurs ? La Commission européenne veut durcir le Pacte de Stabilité et de Croissance. Concrètement, les États membres devront procéder à des coupes claires dans la sécurité sociale ainsi que dans les services publics et les investissements.

Nous manifestons POUR des investissements dans les services publics, la protection sociale et la transition juste. Mais aussi pour des salaires décents, fixés par des conventions collectives, et une politique industrielle européenne compatible avec les objectifs climatiques et qui respecte la qualité et la durabilité des emplois.

Nous manifestons CONTRE le retour de l'austérité, et donc, le blocage des salaires, la privatisation et des économies dans les services publics, l'attaque contre les pensions.

Rejoignez-nous à la manifestation du 12 décembre !

Rassemblement à partir de 10h devant le Palais de Justice de Bruxelles, Place Poelaert • Départ & discours à 11h.

INDEX OCTOBRE 2023

INDICES	Prix à la consommation	128,67
	Inflation	0,36 %
	Indice santé	128,30
	Indice santé lissé	125,65

L'indice pivot (125,60) a été dépassé en octobre 2023. Les allocations sociales et les pensions seront indexées de 2% en novembre. Suivra une indexation des salaires du secteur public de 2% en décembre. Le précédent dépassement de l'indice pivot remonte au mois de novembre 2022. Le prochain indice pivot est fixé à 128,11.

En octobre, l'inflation baisse de 2,39 % à 0,36 %, son niveau le plus bas depuis janvier 2021, lorsqu'elle était de 0,26 %.



Le 5 octobre,

plus de 10.000 militants et militantes, toutes organisations confondues, ont arpenté les rues de Bruxelles pour dire NON au projet de loi de l'ancien ministre de la justice, Vincent Van Quickenborne ; NON à une loi anti-démocratique, qui met notre liberté de manifester en danger. Et la lutte a payé ! Nous sommes manifestants, pas criminels. MERCI camarades !





MANIFESTANT-ES, PAS CRIMINEL-LES

Une première victoire militante et collective

Les partis progressistes au gouvernement reculent. Rouges et verts annoncent finalement qu'ils ne voteront pas le texte tant décrié de ladite « loi Van Quickenborne ». C'est une victoire militante, collective. Celle de la mobilisation sans faille, celle de la volonté commune qui a tant marché dans Bruxelles pour porter ce message : nous sommes manifestants, pas criminels.

Libertés syndicales. Droit de grève, droit de manifester. Action collective. Autant d'outils indispensables au mouvement syndical, au monde militant. Car de tout temps, aucune victoire sociale n'a été remportée sans lutte. Et pour lutter, il faut en avoir les moyens.

Les attaques au droit à l'action collective ont été nombreuses ces dernières années. Nombreuses et violentes. Entre les condamnations de syndicalistes et de délégués, les huissiers sur les piquets, les astreintes et amendes, les décisions de justice défavorables aux grévistes, le droit des travailleurs et travailleuses à se défendre est mis à mal.

Pour contrer cette tendance lourde, une plateforme inédite, composée des syndicats et d'une grande part du monde militant et associatif, a été créée sous l'impulsion de la FGTB. Une plateforme qui s'est véritablement organisée suite à la dernière provocation en date : le projet de loi « Van Quickenborne », qui prévoyait entre autres une interdiction de manifester de plusieurs années. Le texte, contesté notamment par l'Institut fédéral des Droits humains, constitue une menace pour l'ensemble du monde militant et pour l'action collective au sens large.

Entre manifestations multiples, interpellations d'élus et campagnes de sensibilisation et d'information, le mouvement a payé. Les partis progressistes au gouvernement ont finalement déclaré qu'ils ne voteraient pas le texte. Pour en parler, nous avons rencontré Selena Carbonero, Secrétaire fédérale de la FGTB et cheville ouvrière de la plateforme « Manifestant-es, pas criminel-les ».

Selena, est-ce qu'on peut célébrer une victoire aujourd'hui ?

Très franchement, j'ai vraiment envie d'être certaine que les dispositions problématiques soient bien retirées du texte avant de crier à la victoire complète. Par contre, le fait d'avoir au droit à l'action collective amené plusieurs partis de la majorité à reculer, ça, c'est une première victoire. C'est la mobilisation du front commun élargi, lancé à l'initiative de la FGTB, et le travail militant,

qui ont permis d'arriver à ce résultat. Au niveau local, également. Les interpellations ont permis — au sein du PS particulièrement — de rallier des élus à notre cause.

Comment est né ce front commun élargi ?

Tout a commencé le jour où on a reçu l'arrêt relatif aux 17 condamnés du Pont de Cheratte. L'ambition de départ de la plateforme était de se positionner contre la tendance à la criminalisation des mouvements sociaux en Europe et ailleurs. Prenons l'exemple de la France : depuis les gilets jaunes, l'arsenal répressif s'est presque militarisé. L'arsenal juridique a été renforcé. Tout ça, ça a des influences en Belgique.

S'ajoute une criminalisation de la grève, et par conséquent de toutes les actions de désobéissance civile. Les syndicats sont particulièrement visés, ici, avec l'interprétation de l'article 406 du code pénal — l'entrave méchante à la circulation — qui a évolué. Sa lecture par les tribunaux a changé. La Cour de cassation a par exemple conclu qu'à partir du moment où on bloque une route, l'intention est « méchante ». Il s'agit donc d'un détournement d'une disposition légale dont il avait été dit à l'époque — on le lit dans les textes parlementaires — qu'elle ne servirait pas à interdire ou empêcher les mouvements de grève.

De nombreuses associations et ONG se sont associées à la plateforme en front commun élargi, alors qu'au départ les condamnations concernaient plutôt le monde syndical...

Oui. Mais déjà lors des premières condamnations, on avait tous compris que cette « nouvelle » lecture de l'article 406 ne concernerait pas que les grévistes et les organisations syndicales. On s'est dit qu'il fallait créer une convergence entre différentes organisations de la société civile. La conscience du danger était déjà là. Car un simple sit-in pourrait désormais constituer une entrave méchante à la circulation...

”

Quand on conteste et qu'on exerce le droit démocratique de manifester, on ne doit pas se retrouver devant les tribunaux. Personne ne doit être criminalisé pour un exercice pacifiste et démocratique du droit à l'action collective.

Selena Carbonero



Nous avons donc pris contact avec plusieurs associations. Citons notamment La Ligue des Droits humains, Amnesty International, Greenpeace, le CNCD-11.11.11, qui sont présentes depuis le début. La CSC et la CGSLB nous ont rejoints. La plateforme continue de grandir avec la Coalition climat, entre autres, qui vient gonfler les rangs de ce front commun élargi ! Il nous fallait créer un rapport de force le plus large possible pour essayer d'influencer la jurisprudence. Et obtenir une modification du code pénal qui permette d'exclure les mouvements sociaux de l'application de l'article 406. Car il faut le rappeler, et c'est le plus important : les militants et les mouvements sociaux n'ont rien à faire devant les tribunaux.

Comment s'est déroulé ce travail collectif ?

Au départ, ça a commencé par la rédaction d'une carte blanche dans la presse, par la mise en œuvre d'une stratégie... Mais très vite, l'actualité nous a rattrapés, avec le projet de loi Van Quickenborne. Ce projet a réellement servi de catalyseur. De nombreuses autres organisations nous ont rejoints dans la plateforme. Et ça a marché. Soyons clairs, on n'est pas toujours d'accord sur tout, il peut arriver qu'il y ait des divergences de vue. Mais les fondamentaux font qu'on se retrouve, tant dans les discours que dans les actes. Au final, au-delà du nombre, il y a eu un bond qualitatif. C'est ce qui fait que le rapport de force se retourne en notre faveur.

Revenons effectivement au dernier « retournement » en date. Les partis progressistes ont finalement changé d'avis : ils ne voteront pas la loi. Pourtant, au départ, le vent n'était pas favorable au monde militant...

Il faut le dire : il y a bien eu des tentatives de décrédibilisation de nos analyses au sein de la majorité gouvernementale. Pourtant, même le conseil d'État et l'Institut fédéral des Droits humains nous rejoignaient sur divers points.

La plateforme a activé tous les leviers envisageables. Des contacts avec les élus locaux ont été pris en nombre. Des interpellations de représentants PS, Vooruit, Ecolo et Groen ont été faites. Et bien

sûr la manif du 5 octobre. Tout cela combiné a amené une prise de conscience de députés, qui petit à petit ont déclaré « On ne votera pas ce texte ». Le but n'était pas de semer la zizanie dans les partis, mais bien de convaincre.

Est-ce que le message porté par la plateforme a fait peur au monde politique ?

On parle du « Il y aura un avant et un après la loi van Quickenborne » ? Peut-être. Mais Thierry Bodson n'utilise pas ces mots à la légère. La dernière fois qu'on a atteint un tel paroxysme dans le ton, c'était il y a dix ans, quand on a retiré des droits aux jeunes chômeurs. Ça montre bien la gravité de la situation dans laquelle on se trouve, et l'ampleur du risque. Ce risque, nous l'avons objectivé, et dénoncé.

On voit que la droite se montre très agressive depuis l'annonce des partis progressistes....

Oui. Aujourd'hui, les partis qui ont finalement décidé de suivre les avis émis tant par le Conseil d'État que par l'Institut fédéral des Droits humains, et par une grande partie du monde militant et associatif sont menacés par la droite. Pourtant, respecter ces avis, c'est respecter l'État de droit. C'est aller dans le bon sens.

Aujourd'hui, qu'est-ce qui est attendu ?

Par rapport aux trois articles problématiques du texte, ils doivent être retirés, purement et simplement, du projet de loi fourre-tout dans lesquels ils se trouvent. Parce que ces dispositions ne résoudront en rien le problème des casseurs. On sait que c'est l'argument défendu par la droite : « Les syndicats défendent les casseurs ». C'est faux. Mais on sait que cette loi-là ne pourra rien changer en la matière. Ce ne seront pas les casseurs qui seront arrêtés et empêchés de manifester. Ce seront des manifestants, des syndicalistes, des jeunes militants climatiques... Aujourd'hui, on reste vigilants et unis. C'est une première victoire pour la plateforme, il faudra en arracher d'autres. ◀

« Beaucoup de gens ne font plus le lien entre les nazis d’hier et l’extrême droite d’aujourd’hui »

Voici quelques semaines, un rassemblement d’extrême droite a été empêché par la détermination des militants de gauche, à Fleurus. Il était initialement prévu à Gilly, mais y a également été interdit. Une fois encore, la mobilisation a payé : l’extrême droite n’a pas pu se réunir. En janvier 2023, Charleroi est en effet devenue « Ville antifasciste ». Une coalition antifasciste — qui base ses revendications sur la Coalition 8 mai — veille au grain.

Nous avons rencontré Denis Serwier, militant antifasciste et délégué au sein de l’atelier Cambier, dans le secteur des entreprises de travail adapté (ETA) et Julie Vincke, permanente syndicale à la Centrale générale. Ils nous en parlent.

EN BREF

Le premier octobre dernier devait se tenir à Gilly, dans l’entité de Charleroi, un meeting d’un parti d’extrême droite local, que nous ne citerons pas. Un arrêté de police l’a interdit sur la base de la motion « Ville antifasciste » votée par la Ville de Charleroi. Le parti en question se réoriente alors vers Fleurus. Mais là encore, le rassemblement sera bloqué par les autorités, sous l’impulsion de la Coalition antifasciste.

La Coalition antifasciste de Charleroi était créée en front commun syndical (FGTB-CSC) au lendemain des événements de Gilly de 2020. Aux deux syndicats s’ajoute le monde associatif et les partis progressistes du territoire carolo. C’est cette coalition qui a écrit et proposé la motion précitée en janvier 2023, qui a ensuite été votée par une large majorité du conseil communal. Ce texte a depuis été voté dans d’autres grandes villes en Wallonie (Namur, la Louvière, Liège...).

PAS DE CONFRONTATION

Denis était à Fleurus avec ses camarades, devant l’établissement horeca qui devait servir de lieu de réunion. « On y est allé avec la délégation syndicale, en front commun. Des militants d’autres horizons nous ont rejoints, ainsi que le bourgmestre. Il n’y a pas eu de confrontation directe cette fois, mais on a attendu devant le café, pour s’assurer que la réunion ne se tienne pas. »

Pas de confrontation directe, parce qu’effectivement, la Coalition antifasciste avait pris les devants, soutenue par les autorités, tant à Gilly qu’à Fleurus. Pour rappel, la motion « Charleroi, ville antifasciste » était votée en janvier dernier. Dans ce texte, les autorités sont appelées très clairement à empêcher tout « événement susceptible d’inciter à la haine, au racisme, à l’antisémitisme, au sexisme, ouvertement fasciste et xénophobe, sur le territoire de Charleroi ».

« La Coalition a ensuite pu alerter le bourgmestre de Fleurus », précise Denis. « Charleroi était la première ville à porter cette motion de ville antifasciste. Le combat doit continuer et s’étendre à toute la Wallonie. L’extrême droite s’attaque aux étrangers, aux droits des femmes, et à la démocratie. Il faudra être vigilant pour les prochaines élections. Il faut les empêcher et ne pas les laisser progresser. Il faut s’organiser avec d’autres Wallons, pour amener d’autres communes à faire la même chose. »

CONSCIENTISER LES JEUNES

Denis est particulièrement conscient du rôle que le monde du travail a à jouer contre la montée de l’extrême droite. Cette conviction, il la porte depuis sa jeunesse. « J’ai toujours été sensible aux questions liées à l’extrême droite, ça me touche énormément. J’ai visité le fort de Breendonck. Ça retourne. Ces salles de torture, ce pelotons d’exécution. J’ai été très sensibilisé. Il ne faut pas que l’histoire se répète. »



”

Militer en entreprise, c'est parfois difficile. Car l'extrême droite a changé de visage et se cache derrière un vernis plus « propre ». Au risque de se rendre attirante.

Il continue : « J'ai bien connu mon grand-père, qui a connu les atrocités de la guerre. Quand j'étais plus jeune, on a vécu avec ces histoires, racontées par les personnes âgées. J'ai fait moi-même mon service militaire en 1986, et là aussi j'ai été sensibilisé, conscientisé contre l'extrême droite. »

Militer en entreprise, c'est parfois difficile. Car l'extrême droite a changé de visage et se cache derrière un vernis plus « propre ». Au risque de se rendre attirante. « C'est difficile de convaincre les jeunes. Ils ne se rendent pas compte à quel point ces partis sont dangereux. Certains d'entre eux ne savent plus de quoi on parle, je pense qu'on n'aborde plus assez ces questions dans les écoles. J'ai l'impression que les horreurs commises s'oublient avec les générations. Si les jeunes étaient mieux informés, cela éviterait qu'ils se fassent monter la tête par l'extrême droite. »

« Mon impression, c'est que beaucoup de gens ne font plus le lien entre le nazisme d'hier et l'extrême droite d'aujourd'hui. J'en parle aux travailleurs, bien sûr. Car il arrive d'entendre des remarques racistes à l'atelier, j'essaie de leur faire comprendre que c'est inacceptable. On vit tous sur la même planète et c'est tout. Quand on voit que des enfants se prennent des obus pour des questions raciales, encore aujourd'hui, c'est inacceptable. »

Julie Vincke poursuit : « Les nouvelles têtes de l'extrême droite sont des jeunes fringants, présents sur les

réseaux sociaux... Les mots, les méthodes ont changé, et on a l'impression que ce n'est plus l'extrême droite 'à l'ancienne'. Pourtant c'est toujours la même chose. »

La permanente revient sur les faits de 2020, où, à Gilly, des militants étaient blessés par les forces de l'ordre. « Des syndicalistes, des collègues ont été blessés, matraqués. La police n'était pas de notre côté. Ça a été le déclencheur ici, dans la région. On sait que dès qu'il y aura un rassemblement, il faudra y aller. La motion, en soi, ne suffit pas. Il faut être présent dans la lutte, dans la rue, être attentif en permanence et former nos délégués sur cette thématique. »

Les événements de Gilly en janvier 2020 ont eu pour conséquence que le FGTB Charleroi/Sud-Hainaut et la FGTB wallonne ont porté plainte au niveau du tribunal civil de Charleroi, au vu de la violence constatée de la zone de la police de Charleroi. L'audience a eu lieu ce vendredi 10 novembre dernier. Le jugement est attendu le 15 décembre prochain. ◀

PRIME DE FIN D'ANNÉE

Y avez-vous droit ?



Il n'existe pas de « loi » générale stipulant que tous les travailleurs ont droit à une prime de fin d'année. Toutefois, vous y avez légalement droit si elle est prévue par

- une convention collective de travail (CCT) pour le secteur ou l'entreprise dans lequel vous travaillez ;
- votre contrat de travail ;
- le règlement du travail ;
- s'il est d'usage dans votre entreprise de verser cette prime ou si votre employeur s'est engagé à verser cette prime.

La plupart des secteurs privés prévoient une prime de fin d'année pour les employés. Le montant et les conditions sont généralement fixés dans des accords sectoriels. Si une prime est prévue dans l'entreprise, chaque travailleur en reçoit la totalité, à condition d'avoir travaillé une année complète.

Vous n'avez-vous pas travaillé une année complète l'année dernière ? Vous avez travaillé à temps partiel ou changé d'emploi au cours de l'année ?

Vous recevrez généralement une prime de fin d'année calculée au prorata du nombre de jours travaillés dans l'année. Dans de nombreux secteurs, les périodes pendant lesquelles vous n'avez pas travaillé (congé de maternité, accident du travail, etc.) sont intégralement prises en compte pour le calcul de la prime. Toutefois, certaines absences ne sont pas assimilées. Les modalités précises dépendent du secteur ou de l'entreprise.

SOUS QUELLE FORME ?

Vous pouvez recevoir une prime de fin d'année sous différentes formes :

- un « treizième mois » : le montant correspond alors à votre salaire mensuel brut ;
- un certain pourcentage de votre salaire brut ;
- un montant fixe ;
- un montant variable selon une formule déterminée.

S'AGIT-IL D'UN SALAIRE ?

La prime de fin d'année est considérée comme un salaire. Mais elle est considérée comme une « rémunération extraordinaire », et est donc plus taxée que le salaire ordinaire.

QUAND ET COMMENT EST-ELLE VERSÉE ?

Le paiement est effectué à la fin de l'année ou à la date prévue par la convention collective, le contrat ou le règlement de travail.

La prime peut être versée sur votre compte. Dans certains secteurs, il existe un Fonds de sécurité d'existence (par exemple dans la construction) ou un Fonds social pour les intérimaires. Vous recevrez un document que vous présenterez à la FGTB. Vous recevrez alors la prime sur votre compte.

ET SI JE SUIS « NOUVEAU » DANS L'ENTREPRISE ?

En général, il faut avoir travaillé pendant un certain nombre de mois, souvent trois. Exemple : si vous êtes entré en octobre, vous avez droit à la prime de fin d'année cette même année.

QUE SE PASSE-T-IL SI JE DÉMISSIONNE OU SI JE SUIS LICENCIÉ ?

Si vous êtes licencié avant la fin de l'année, vous aurez toujours droit à votre prime de fin d'année dans la plupart des secteurs. Attention, si vous êtes licencié pour un motif grave, vous n'avez pas droit à la prime de fin d'année.

Si vous démissionnez, vous n'y avez généralement pas droit non plus. Le régime dépend du secteur ou de l'entreprise.

EN TANT QUE TRAVAILLEUR INTÉRIMAIRE, Y AI-JE DROIT ?

Oui, si vous avez travaillé suffisamment de jours dans un ou plusieurs bureaux intérimaires. Vous avez travaillé au moins 65 jours ou 494 heures dans une semaine de cinq jours (ou 78 jours dans une semaine de 6 jours) entre le 1er juillet de l'année précédente et le 30 juin de l'année en cours ? Dans ce cas, vous avez droit à une prime de fin d'année. Les jours de maladie avec garantie de rémunération, les absences pour cause d'accident du travail, les jours fériés payés et les cinq jours de chômage temporaire sont également pris en compte. En décembre, vous recevrez un formulaire du Fonds social pour les intérimaires, que vous signez et remettez pour paiement à votre délégué FGTB ou au bureau FGTB le plus proche. ◀

BRISE, au cœur de la solidarité environnementale



Comme chaque année, la formation BRISE vient enrichir l'automne de la FGTB Bruxelles. Pour rappel, BRISE est le réseau intersyndical bruxellois de sensibilisation à l'environnement. Il regroupe les trois organisations autour des questions environnementales. Pour la FGTB Bruxelles, il est animé par notre camarade Kobe Martens. BRISE a été créé pour favoriser le partage d'informations et d'expériences au profit de l'ensemble des délégués des trois organisations sur les thèmes traités durant l'année. Les forums qu'il organise constituent aussi une occasion de présenter aux instances politiques invitées une position commune face aux défis de l'environnement.

Cette année, les trois jours de formation proposés à un groupe délégués souhaitant s'informer et réfléchir ensemble portaient sur l'incidence des enjeux écologiques sur les inégalités sociales.

La dynamique initiée par BRISE est très importante pour la FGTB et ses militants. Car les mesures environnementales décidées par le monde politique – souvent au niveau européen – sont régulièrement vécues comme des injustices par de nombreux travailleurs. Les discussions menées au sein des forums « BRISE » mettent le doigt sur des préoccupations légitimes : comment mener efficacement la lutte climatique, en tenant compte des réalités de terrain du monde du travail ?

C'est un champ de réflexion qui reste sous tension. Il faut pouvoir l'admettre. La transition devra être juste, sociale, solidaire, et impliquer tous les travailleurs et travailleuses. Sans quoi elle n'aura pas lieu.

Car comment faire accepter l'interdiction d'un petit véhicule Diesel en ville, quand les SUV pullulent ? Quand les grands pollueurs que sont les cargos intercontinentaux, les navires de croisière, le transport aérien sont toujours en service ? Pourquoi est-ce toujours aux classes moyennes et aux classes populaires de subir des mesures coercitives alors que les plus nantis ne font pas forcément des efforts comparables ? Un projet citoyen de coopérative bio s'adresse-t-il vraiment à tout le monde ? Comment convaincre chacun de s'alimenter de façon équilibrée en respectant des circuits courts et une production naturelle, alors que les prix flambent et que chaque centime compte ? Autant de questions que les militants de la FGTB Bruxelles se posent au quotidien.

C'est là toute la force du projet BRISE car nous avons à comprendre et connaître les différents points de vue qui animent les défenseurs de l'environnement. Et nous avons aussi à garantir à nos enfants un monde socialement juste et viable. Un monde dans lequel la sécurité sociale, la solidarité et le bien-être des travailleurs soient autant respectés que la nature et l'environnement. ◀

ACCORDS DE BRANCHE

L'urgence climatique mérite mieux



La force, la rapidité et les conséquences des changements climatiques nous imposent d'agir au plus vite. Mais, pour stopper rapidement le processus, il faut rompre radicalement avec les logiques de marché et de profit qui font actuellement tourner le monde.

Inondations, tempêtes, canicules et mégafeux se multiplient sur la planète et ponctuent désormais l'actualité. Ces catastrophes ont fini de dissiper, dans l'esprit des plus récalcitrants, les derniers doutes climato-sceptiques diffusées à coups de millions de dollars par les lobbys pétroliers.

Les travaux du Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) démontraient pourtant depuis de nombreuses années la réalité du réchauffement climatique et ses origines humaines. C'est l'intensité de ses répercussions et notre capacité à nous adapter à elles qui seront variables et dépendront de la volonté politique. Les bouleversements climatiques risquent en effet d'entraîner des réactions en chaîne sur toute la planète : fonte des glaces et du permafrost, montée des eaux, acidification des océans, destruction de la biodiversité, sécheresses, canicules et incendies, raréfaction des matières premières, hausse des précipitations et inondations...

LES PLUS FAIBLES EN PREMIÈRE LIGNE

Ces répercussions entraîneront à leur tour de profonds bouleversements sociaux, politiques, économiques, sanitaires et géopolitiques : famines, conflits autour des matières premières et ressources énergétiques, disparition de zones côtières, migrations climatiques, pénuries d'eau, conséquences économiques et sociales...

Et comme à chaque catastrophe, ce sont celles et ceux qui subissent déjà le plus le poids des dominations économiques et sociales qui seront les plus vulnérables et exposées. La lutte contre le changement climatique, comme l'ensemble des enjeux

environnementaux, n'est donc pas uniquement liée au climat et à la planète. Il s'agit de justice sociale et de lutte des classes.

LA MAIN INVISIBLE AUX COMMANDES

Les alertes scientifiques et les mobilisations de la société civile ont forcé les gouvernements à agir. Mais, malgré les progrès et efforts, la situation continue de se détériorer. Après une légère baisse en 2020, due au covid, les émissions de gaz à effet de serre ont repris leur croissance pour revenir à un niveau presque comparable à celui de 2019.

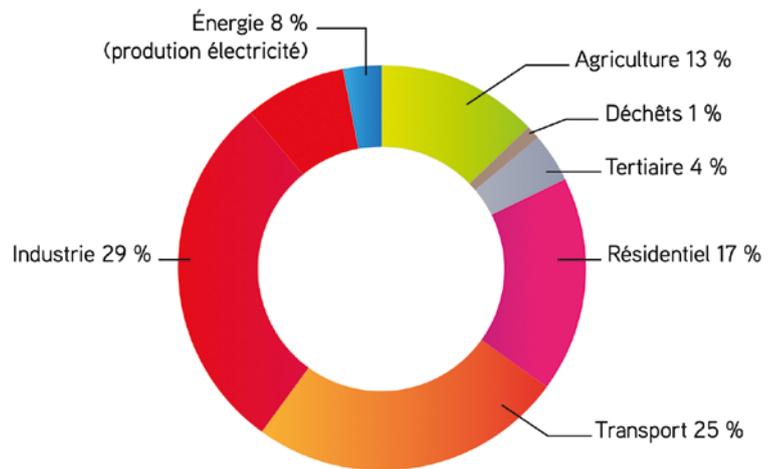
Cette incapacité à inverser la tendance et la courbe des températures a pour origine l'exploitation capitaliste du monde et l'alignement des politiques climatiques sur les dogmes libéraux. La croyance aveugle dans les bienfaits de la main invisible du marché a encore une fois conduit le politique à laisser trop de marges de manœuvre au secteur privé et ses logiques de profit, alors qu'il s'agit d'un enjeu essentiel pour la survie, non pas de la planète mais bel et bien de l'humanité.

LES ACCORDS DE BRANCHE, OCCASION MANQUÉE

En Wallonie aussi on a fait confiance au secteur privé... sans beaucoup de résultats. Les Accords de branche, un des deux dispositifs sur lesquels la politique énergétique industrielle repose¹, en sont le parfait exemple. Ce système accorde en effet de larges subsides et réductions sur le prix de l'énergie aux secteurs industriels pour peu de résultats : 740 millions d'euros d'aides entre 2014 et 2020 pour 236 millions d'investissements



Répartition des émissions de gaz à effet de serre (GES), en Wallonie²



réalisés seulement! Ces accords peu efficaces et opaques pourraient être améliorés à l'occasion de l'élaboration de la troisième génération des Accords de branche, en passe d'être finalisée et rebaptisées communautés carbone. Maintien du niveau et de la qualité de l'emploi dans les entreprises signataires d'une convention carbone ; présence syndicale renforcée au niveau du comité stratégique ; information obligatoire des représentants des travailleurs et travailleuses sur les projets mis en œuvre par les entreprises participantes au niveau du CE, du CPPT et de la DS ; obligation de formation, de maintien de l'emploi et de garantie de revenus pour les travailleuses et travailleurs impactés par les projets mis en œuvre... Ce sont quelques-unes des balises que la FGTB wallonne avait avancées pour assurer à la fois un bon usage des fonds publics et que la transition vers une économie bas carbone soit socialement juste.

Malheureusement, à l'heure où ces lignes sont écrites, ces revendications n'ont pas encore été entendues.

L'INDISPENSABLE DIMENSION COLLECTIVE

Comme l'ont montré les manifestations des jeunes pour le climat, seules les mobilisations collectives permettent de faire pression pour que la lutte contre le réchauffement climatique soit un enjeu et une question politique de premier plan. Et, plus largement, c'est par le collectif que l'on pourra durablement inverser la tendance.

Si des efforts de sensibilisation et des changements d'habitude individuels restent en effet certainement à faire, on ne peut envisager la lutte contre le réchauffement climatique sous l'angle du marché régulateur et de la culpabilisation de la population. Car la majorité des émissions de gaz à effets de serre sont intimement liées à des domaines où la collectivité a un rôle essentiel à remplir.

Agriculture, transports publics, politique industrielle, aménagement du territoire, isolation des bâtiments, logement, gestion de l'eau, politiques de la santé, des soins et de l'aide, protection de l'environnement, gestion des déchets, réglementations sanitaires et environnementales... Les domaines d'actions sont nombreux et la Wallonie dispose d'importants leviers pour y intégrer la lutte contre le changement climatique, que ce soit dans les services publics, la mise sur pied de ses politiques, l'élaboration des marchés publics ou encore via la fiscalité.

Enfin, cette reprise en main démocratique de la lutte contre le réchauffement climatique ne pourra se faire sans les organisations syndicales. L'implication des travailleurs et travailleuses, de leurs délégations et organisations est en effet essentielle pour garantir que la transition vers une économie bas carbone échappe à la main invisible du marché et ne se fasse pas sur le dos du monde du travail et des plus précaires. Cette implication devra se faire à tous les étages de l'action syndicale et de la concertation sociale, aux niveaux fédéral, wallon, sectoriel et de l'entreprise. Car, en matière environnementale comme en matière économique, l'individualisme et le laisser-faire sont mortifères. ◀

1 L'autre dispositif, le système ETS (Emission Trading System), relève du niveau européen.

2 IWEPS. (2020). Les chiffres clefs de la Wallonie. p.246.
https://www.iweeps.be/wp-content/uploads/2020/10/2020_CC_web-2.pdf

LUTTE POUR UNE TRANSITION JUSTE

Le compte à rebours a commencé !



CONTEXTE : ÉTAT CRITIQUE POUR NOTRE PLANÈTE...

Pour quiconque s'intéresse aux nombreuses études sur le dérèglement climatique, l'heure est grave. Les rapports se succèdent, en effet, avec des conclusions catastrophiques et des mises en garde plus qu'inquiétantes. Ci-après, une petite sélection de ce que l'on a pu lire ces derniers mois.

- En septembre, un rapport scientifique indiquait que l'humanité avait dépassé six des neuf « limites planétaires » identifiées et que deux d'entre elles étaient quasiment sur le point de l'être...
- À la mi-octobre, la Commission européenne publiait un rapport indiquant que les politiques actuelles de l'UE permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 43 % d'ici à 2030 (par rapport à 1990). L'UE est ainsi très loin de l'objectif de 55 %, un objectif qui est en réalité beaucoup trop bas pour atteindre une transition climatique juste. L'asbl « Affaire Climat », qui mène une action en justice pour obliger les gouvernements belges à tenir leurs promesses internationales en matière de climat, exige par exemple que la Belgique atteigne au moins 61 % de réduction d'ici 2030.
- Une nouvelle étude publiée fin octobre analyse le « budget carbone » restant (soit la quantité maximale de gaz à effet de serre que nous sommes encore « autorisés » à émettre). Les scientifiques ont calculé qu'en maintenant le niveau actuel des émissions de gaz à effet de serre, le « budget carbone » destiné à limiter le dérèglement climatique à 1,5 °C sera déjà épuisé d'ici six ans. Or, cette valeur de 1,5 °C était l'objectif fixé par l'important accord de Paris sur le climat, en 2015.
- En novembre 2023, un rapport du PNUE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, indique que les grands

pays prévoient de produire, d'ici 2030, plus du double de charbon, de pétrole et de gaz que le maximum autorisé pour limiter le dérèglement climatique à 1,5 °C. « Ces décisions mettent en péril l'avenir de l'humanité », souligne le directeur du PNUE.

VERS UNE TRANSITION AMBITIEUSE ET JUSTE

Pour faire simple : nous sommes sur la mauvaise voie. Nous avons besoin d'actions plus nombreuses, plus rapides, plus ambitieuses et plus radicales. Et, bien sûr, aussi d'une politique climatique plus juste. C'est notamment dans ce but que le gouvernement fédéral organise depuis deux ans une « Conférence pour une Transition Juste », qui s'est clôturée cette année par les sessions des 8 et 9 novembre.

Une chose est de nouveau apparue très clairement : il ne faudra pas compter sur le patronat dans cette lutte. Force est de constater qu'à chaque fois, la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) s'oppose à l'action climatique et la ralentit, à l'instar de ses homologues dans de nombreux autres pays et au niveau européen. L'administrateur délégué, Pieter Timmermans, déclarait déjà dans une interview dans *Le Soir* en septembre que, selon lui, les objectifs climatiques étaient « irréalistes » et qu'il était donc nécessaire de les revoir à la baisse. Dans le cadre de la concertation sociale interprofessionnelle, les propositions de la FEB en matière de climat vont à peine plus loin que : « il faut renforcer la compétitivité », et « donnez-nous des subventions sans conditions ».

La justice et la participation des travailleurs et travailleuses semblent être des sujets tabous pour la FEB. Pourtant, avec le monde syndical international, nous plaçons depuis longtemps pour une « transition juste ». Car en réalité, le monde du

”

C'est à nous,
syndicalistes,
de nous battre
pour qu'une planète
vivable prime sur la
logique du bénéfice.

travail et les syndicats ne sont pas opposés à une transition écologique bien nécessaire. « Il n'y a pas d'emplois sur une planète morte » est d'ailleurs un slogan bien connu. Mais cette transition doit être planifiée. De nouveaux emplois, verts, doivent être créés. Les droits du travail doivent être garantis et les travailleurs doivent avoir leur mot à dire sur leur avenir, dans une économie en mutation.

À la conférence annuelle de l'OIT – l'Organisation internationale du travail, la seule organisation tripartite des Nations Unies – à Genève en juin, le monde syndical a dû se battre pour obtenir des directives claires en matière de transition juste. En Belgique, le combat avec la FEB s'avère encore plus difficile. Pieter Timmermans lui-même a déjà souligné que la transition ne devait pas être « juste », mais « soutenable ». La FEB semble allergique à toute participation des travailleurs.

POURQUOI LES TRAVAILLEURS DOIVENT-ILS AUSSI ÊTRE DES MILITANTS CLIMATIQUES ?

Le discours patronal n'a évidemment rien d'étonnant : les travailleurs constatent au quotidien que l'appât du gain, les dividendes, sont tout ce qui compte aux yeux du grand capital. Ni les travailleurs ni l'environnement ne sont une préoccupation importante. C'est à nous, syndicalistes, de nous battre pour qu'une planète vivable prime sur la logique du bénéfice.

Premièrement, ce sont les travailleurs qui font les frais du dérèglement climatique. Souvenons-nous des inondations dans le bassin de la Vesdre. D'autres récits semblables suivront à l'avenir : alors que les actionnaires peuvent déménager dans une villa, bien au sec, ce n'est pas à la portée de tout le monde. Autre exemple, celui des vagues de chaleur que nous connaissons : alors que les actionnaires profiteront d'une confortable installation d'air conditionné, ce ne sera pas le

cas des travailleurs amenés à travailler dehors ou dans des espaces non climatisés. Pour eux, la situation deviendra de plus en plus dangereuse.

Pensons encore aux conséquences de la transition sur les prix. Lorsque les prix de l'énergie augmenteront parce que les combustibles fossiles deviendront plus chers, ce sera encore aux travailleurs les plus fragiles de choisir entre se nourrir ou se chauffer. Quand les récoltes s'avèreront de plus en plus souvent désastreuses en raison des conditions climatiques extrêmes, ce ne seront pas les actionnaires qui souffriront de la forte augmentation des prix des produits alimentaires.

Nous ne sommes pas tous nés sous la même étoile : alors que les très riches continueront à bronzer sur leurs yachts pendant que les éléments se déchaînent, le reste de la population devra tout simplement tenter de survivre sur une barque pourrie.

TROP LENTE TRANSITION

Deuxièmement, le risque d'assister à une transition trop lente au niveau de l'emploi est grand. Par le passé, nous avons déjà vu – en Belgique et à l'étranger – à quel désert économique et social une transition non-planifiée pouvait mener, avec la fermeture des mines de charbon, des usines de métallurgie et d'autres entreprises industrielles.

Si nous n'avons plus notre mot à dire dans la politique de l'entreprise en tant que syndicat, il est effectivement possible que les multinationales industrielles restent encore quelques années chez nous... Qu'elles continuent parallèlement à obtenir des subsides (verts ou pas) financés par les contribuables, à distribuer de généreux dividendes, à imposer des conditions de travail intenable, sous prétexte des grands besoins d'investissement justifiés par la transition. Tout ça, avant de finalement mettre la clé sous la porte et de... s'en aller. En tant que syndicat, nous devons donc obtenir plus de contrôle sur les investissements en matière de transition, au niveau interprofessionnel, sectoriel et de l'entreprise.

TOUS ENSEMBLE À LA MARCHÉ POUR LE CLIMAT DU 3 DÉCEMBRE

Notre cheval de bataille pour les prochaines décennies restera une transition juste qui profite aux travailleurs, laisse une planète vivable pour les générations futures et réduit les inégalités et l'insécurité.

À nous de gagner ce combat sur le terrain, dans les secteurs et évidemment au travers des mesures politiques prises par les différents niveaux de pouvoir. Sans combat, sans activisme, nous n'obtiendrons aucun résultat.

Rendez-vous le 3 décembre, à la marche pour le climat à Bruxelles !

Départ à 13h Gare du Nord.
Toutes les infos ➡ <https://marcheclimat.be>

POLLUTION DANS LE DELTA DU NIGER

Les femmes à la fois victimes et actrices de changement

Le delta du Niger, ou « bouches du Niger », est la région formée à l'embouchure du fleuve du même nom. Une large région d'Afrique de l'Ouest, située au Nigéria. Le delta est l'une des zones rurales les plus densément peuplées du pays. Mais est aussi l'une des régions les plus polluées au monde. En cause : l'extraction pétrolière. Les femmes sont au cœur de ce drame humain et environnemental.



RAVAGES

Le portrait que l'on peut dresser du delta du Niger est bouleversant. Marées noires à répétition, fuites massives d'hydrocarbures, barils de pétrole déversés dans la nature. Pollution de l'eau, des sols. Empoisonnement de la nourriture, conséquences sur la santé. Destruction des ressources, de la biodiversité. S'ajoute à l'exploitation des terres celle des corps. Prostitution, violences. Anéantissement des modes de vie locaux. En résultent une extrême pauvreté, la naissance d'économies parallèles, des conflits armés pour les terres et les ressources. Tout cela est le fruit pourri d'un capitalisme débridé, sur fond d'histoire coloniale et de domination des peuples.

Le territoire Ogoni est l'une des principales zones de la région du delta du Niger et est le site d'opérations de l'industrie pétrolière depuis la fin des années 1950. Aujourd'hui, des hommes, des femmes et des enfants vivent et survivent dans cette zone souillée par l'extraction pétrolière intensive. Les femmes, particulièrement, vivent une double peine faite d'exploitation et d'invisibilisation de leurs droits.

LES FEMMES NULLE PART

Amina Adebisi Odojin est une jeune chercheuse à l'Université de Gand. De père nigérian et mère marocaine, elle se penche dans le cadre de son doctorat sur la relation très compliquée entre l'extraction de pétrole et la question du genre. Elle décrit son approche comme « féministe et post-coloniale ». Sa recherche porte sur ce qu'elle nomme les « politiques pétro-sexuelles dans le delta du Niger ».

DES FEMMES FORTES

Amina participait récemment à un colloque mêlant genre et questions climatiques, organisé par la Coalition Climat. Son sujet d'études, elle ne l'a pas « choisi », il s'est imposé à elle. « J'ai travaillé chez Greenpeace, j'y ai constaté qu'on connaissait très bien les impacts écologiques de l'extraction du pétrole, mais

quid de l'impact sur les interactions sociales ? Sur les questions de genre ? Mon père est le premier féministe « au masculin » que j'ai rencontré. C'est lui qui m'a fait comprendre la gravité de la situation. »

Elle poursuit. « Quand il me parlait des femmes au Nigeria, il évoquait femmes fortes, des femmes qui prennent les choses en main, qui forment le pilier des familles. Elles élèvent leurs enfants, les enfants des autres. Elles travaillent, cultivent, sont en charge de l'alimentation. La femme est à l'opposé de ce qu'on peut imaginer ici en Occident. Mais quand on regarde dans les médias, et qu'on lit des articles sur la situation dans le delta du Niger, on peut se demander « mais où sont-elles ? ». Les femmes ne sont nulle part, sur aucune photo, dans aucun récit. Pourtant, elles se mobilisent, militent et luttent sur le terrain. »

EXPLOITATION DES CORPS ET DES RESSOURCES

Pour Amina Adebisi Odojin, le rôle des femmes au Nigeria ne « cadre » pas avec l'imaginaire collectif. « Je crois que le rôle actif des femmes nigérianes clache un peu avec les stéréotypes répercutés dans nos médias. On se plaît à croire que les femmes africaines sont des victimes, notamment victimes de crimes sexuels, et qu'en dehors de cette victimisation, elles ne jouent aucun rôle. C'est faux. »

La violence sexuelle va en effet de pair avec la situation précaire dans la région du delta. Plus généralement, « Le viol continue à être l'une des formes de violations des droits humains les plus fréquentes au Nigeria », indique Amnesty International.

« Ces violences sont utilisées comme une arme », complète Amina. « La position des femmes au Nigeria a fondamentalement changé avec la politique extractiviste menée par les compagnies pétrolières. On exploite les ressources, mais aussi les gens, les corps. Il faut savoir qu'historiquement, les femmes sont en charge de la nourriture, de l'acheminement de l'eau. Les hommes, traditionnellement, sont des pêcheurs, des agriculteurs. Mais aujourd'hui, il n'y a plus rien à pêcher ou à récolter. Il faut envoyer des bouteilles d'eau par camion, alors que la région est littéralement

entourée d'eau ! Il n'y a plus de poisson dans le delta. Toutes les ressources sont privatisées. Les dégâts, par contre, sont communautarisés. Et les gens qui vivent dans la région sont totalement dépendants de l'agresseur. Agresseur qui a privé les gens de leur travail, qui a détruit les traditions, et qui a rendu malade les populations. »

Avec comme résultat une mortalité plus élevée, un accès difficile au soin et à l'éducation, et des violences accrues. « Les implications socio-politiques sont énormes : inégalités, problèmes de santé, manque d'infrastructure d'accueil et de soin, obstacles à l'éducation, tensions sociales... »

ACTIVISME AU FÉMININ

Mais l'espoir existe, et se manifeste par un activisme vibrant. Entre replantations de mangroves détruites par l'activité pétrolière, création d'emplois féminins, manifestations pour bloquer l'activité économique de Shell et Chevron, les femmes nigérianes demandent justice et réparations.

Les femmes nigérianes s'emploient à dépolluer le delta, et à « réclamer » leur terre, leur région. Mais aussi leur corps, utilisé et exploité par des décennies de politiques capitalistes et patriarcales. Les manifestations « nues » en sont un outil. En exposant leur corps en colère, elles renversent le narratif, en font un instrument de pouvoir. « Elles se mettent littéralement à nu pour mener des actions et protester. Par ailleurs, depuis une décennie environ, les femmes plantent des mangroves, nettoient des zones entières. Je regrette de voir que beaucoup de membres de la société civile pensent qu'il faut « sauver » ces femmes. Leur expliquer le féminisme. Or le féminisme de là-bas n'est pas le féminisme d'ici. Les Nigérianes sont invisibilisées par un traitement médiatique et politique encore très patriarcal, mais dans les faits, elles sont au cœur de la lutte. »



Mon père est le premier féministe « au masculin » que j'ai rencontré. C'est lui qui m'a fait comprendre la gravité de la situation. Quand il me parlait des femmes au Nigeria, il évoquait femmes fortes, des femmes qui prennent les choses en main, qui forment le pilier des familles.

Amina Adebisi Odofin, Chercheuse

REGARD SUR L'HISTOIRE

Retour en arrière. Le Nigéria est une colonie britannique jusqu'en 1960, et ce, depuis la fin du 19^e siècle. La richesse du pays en ressources naturelles est évidemment ce qui a amené les colons à s'y intéresser. Les premières explorations pétrolières sont menées en 1908. En 1936, Shell s'installe dans le pays. « La recherche de pétrole a commencé à l'époque du Nigeria colonial. Mais le vrai potentiel du territoire Ogoni est découvert en 1956. À cette époque, Shell perd son monopole », indique Amina Adebisi Odofin. On verra arriver dans la région des entreprises mondiales d'exploitations pétrolières (Chevron, Elf, Mobil, Agip...). L'exploitation commence à grande échelle, mais la population n'en tire aucun profit. Pendant la période coloniale, une politique visant à « diviser pour régner » et à éviter toute contestation a été menée entre les ethnies, tant par l'administration que par les puissances économiques en place.

La décolonisation et l'indépendance du Nigéria en 1960 s'accompagnent donc d'une grande instabilité. Le pays compte plus de 350 ethnies distinctes, 200 rien que dans le delta, dont trois principales (les Ibos, Yorubas et Haoussas). Entre questions religieuses, politiques et territoriales, les tensions existantes montent. Les violences entre les groupes montent et atteignent leur paroxysme en 1966. La guerre civile dite « du Biafra » éclate en 1967. « Les tensions ethniques sont liées à la colonisation et à la centralisation du pouvoir. La guerre fera 2 millions de victimes. C'est le début de la 'pétro-politique' », poursuit la chercheuse. Car en arrière-plan se situent toujours la question de la répartition des richesses et des territoires.

LE COMBAT DES FEMMES DES « Ogoni 9 »

Les "Ogoni 9" étaient un groupe de neuf militants des droits humains et environnementaux issus du peuple Ogoni. Ces neuf hommes ont été exécutés par le gouvernement nigérian le 10 novembre 1995. Le Nigeria est alors une dictature militaire, menée par le général Abacha. Les Ogoni 9 étaient impliqués dans le Mouvement pour la survie du peuple ogoni (MOSOP). Ils luttent pour la justice sociale, environnementale et économique, et contre les pratiques environnementales néfastes et les abus commis par des compagnies pétrolières, en particulier Shell, dans la région du Delta du Niger. Le MOSOP a organisé des manifestations massives, et influencé l'opinion internationale. L'image de Shell s'en retrouve entachée. Le gouvernement vise alors très clairement les « Ogoni 9 ».

Le leader le plus connu des Ogoni 9 était Ken Saro-Wiwa, écrivain, militant politique et environnementaliste, qui est devenu un symbole du mouvement Ogoni. Saro-Wiwa et huit autres militants ont été arrêtés, condamnés à mort et exécutés par pendaison par le gouvernement nigérian, après un procès controversé largement critiqué pour son manque d'équité et de transparence.

Les épouses des Ogoni 9 jouent alors un rôle crucial dans la poursuite du combat pour la justice et la mémoire de leurs proches exécutés. Elles sensibilisent le public, organisent des manifestations, et attirent l'attention de la communauté internationale sur les abus commis dans le delta du Niger, à l'encontre de leurs maris et des Ogoni en général.

Courageusement, elles se lancent dans une procédure judiciaire contre Shell, qu'elles accusent d'être complice dans l'exécution de leurs époux. Des témoins ont affirmé avoir été payés par l'entreprise pétrolière pour fournir de faux témoignages contre les « Ogoni 9 ». Malheureusement, faute de preuves suffisantes, elles perdent ce procès en 2022.



« Quand on ne vous écoute pas, il ne vous reste qu'à élever la voix »

« Mon sort est aujourd'hui entre les mains d'un juge », nous disait Kelly voici quelques jours. Depuis, à la mi-novembre, elle a été condamnée. Et ce, pour une action non-violente qui n'a occasionné aucun dommage.

Kelly, 29 ans, est l'une des activistes de Greenpeace condamnées pour une action pacifique à Zeebrugge. Un exemple parlant de la criminalisation de plus en plus fréquente de l'action sociale dans notre pays. C'est pourquoi Greenpeace s'est joint à la plateforme « Manifestant-e, pas criminel-le ».

CONDAMNATION

Kelly et 13 autres militants de Greenpeace ont été condamnés le 15 novembre pour être entrés dans les infrastructures portuaires en avril dernier. Le parquet de Bruges avait requis six mois de prison. Il n'est pas allé aussi loin. Pas d'emprisonnement ni d'amende, mais une suspension du prononcé pour cinq ans. Cela signifie que Kelly et les autres risquent d'être sanctionnés s'ils sont à nouveau arrêtés dans le cadre d'une action non violente au cours d'une période de cinq ans.

« Je suis soulagée de ne pas avoir été condamnée à une peine de prison », déclare Kelly. « Mais j'ai été reconnue coupable et je ne peux plus être arrêtée pendant cinq ans. Qu'est-ce que cela signifie pour mon droit de manifester ? Qu'est-ce que cela signifie pour tous ceux qui veulent manifester pacifiquement, pour tous ceux qui veulent que les gouvernements et les entreprises atteignent les objectifs climatiques ? »

Les jours et les semaines à venir nous diront si les militants et Greenpeace feront appel. Mais comment en est-on arrivé là ? En quoi consistait l'action en question ? Kelly raconte.

CHOIX RESPONSABLE

Rétroacte. Kelly a été arrêtée fin avril 2023 avec 13 autres activistes de Greenpeace après une action au terminal gazier de Fluxys à Zeebrugge. Alors qu'elle protestait bord d'un petit bateau, d'autres activistes sont montés sur les docks et on déployé un énorme calicot arborant le message : 'Gas kills, Fluxys guilty' (Le gaz tue, Fluxys est coupable). À travers cette action, les activistes dénoncent les investissements dans de nouvelles infrastructures gazières. Ceci est diamétralement opposé aux objectifs climatiques et est une catastrophe pour l'environnement et les droits humains.

Kelly explique : « L'argent qui va aujourd'hui au secteur gazier, dont l'exploitation est particulièrement nocive pour les êtres humains et la planète, devrait être plutôt être utilisé pour nous rendre moins dépendants de cette énergie polluante. Il pourrait par exemple servir à la construction des parcs éoliens ou à des aides financières aux personnes pour rénover leur habitation. Par nos actions ciblées, nous montrons clairement qu'il revient avant tout aux politiques et aux entreprises de faire des choix responsables plutôt que d'encourager les citoyens à diminuer la température de leur thermostat chez eux ».

UNE ACTION RÉFLÉCHIE ET NON-VIOLENTE

Dans les mois qui ont précédé l'action, Greenpeace a régulièrement cherché à entrer en contact avec Fluxys. « Nous voulions ouvrir le dialogue avec Fluxys, mais ils ont longtemps refusé. Et lorsqu'aucun dialogue n'est possible, il faut passer à la vitesse supérieure. Ne pas se contenter de simplement envoyer des mails, diffuser des affiches ou contacter les médias... Il faut passer à l'action ! Une action pacifique et non-violente, mais avec un message direct et fort ».

« Si nous nous sommes introduits dans le terminal de Fluxys le 29 avril avec des kayaks et des petits bateaux, c'est parce qu'un long chemin avait déjà été parcouru. Nous n'agissons pas de manière irréfléchie. Au contraire, nous pesons toujours le pour et le contre. Nous sommes attentifs non seulement à la sécurité de nos activistes, mais aussi à celle des travailleurs de l'entreprise. Et nous ne causons pas de dégâts ».

48 HEURES D'INCARCÉRATION

Greenpeace organise ses actions dans le respect de la loi. Dès le début, la police est prévenue. Et comme le témoigne Kelly, « C'était aussi le cas pour cette action. Ma tâche était de communiquer simultanément, en live, sur l'action et d'aider si quelque chose devait arriver aux grimpeurs ou aux activistes dans les kayaks. Dans un premier temps, la police nous a laissé faire. Même lorsque la police aéronautique a vérifié notre identité, tout s'est passé dans le calme. L'action pouvait continuer. À un moment donné, ils ont toutefois estimé que c'en était assez et nous avons été arrêtés. ».



UN GAZ NOCIF

Kelly explique pourquoi Greenpeace s'en prend à Fluxys. « Flyxus utilise du gaz liquide. Ce gaz libère du méthane, qui est très nocif pour les personnes qui vivent dans les zones exploitées. Il contribue ainsi davantage à la crise climatique que le gaz transporté dans des gazoducs. De plus, l'entreprise est parvenue, depuis la guerre en Ukraine, à se présenter comme LA solution à la crise énergétique et LA réponse à l'insécurité énergétique à laquelle nous sommes confrontés. Des contrats sur le long terme ont été conclus pour la livraison de gaz liquide américain à des entreprises européennes et de nouvelles infrastructures sont construites pour importer ce gaz.

Résultat : nous sommes encore devenus plus dépendants d'une source d'énergie non-durable. Des milliards ont été dégagés pour construire encore plus de terminaux pour ce gaz et ainsi « libérer » l'Europe du gaz russe « classique ». Fluxys se profile comme une entreprise innovante qui promeut l'énergie verte. Il faut plus de transparence. Les citoyens ont droit à ces informations. »

Kelly et les autres activistes ont été informés qu'ils faisaient l'objet d'une arrestation administrative. « Cela signifie que vous pouvez être détenu durant maximum 12 heures » explique Kelly. « Cela fait partie des actions de désobéissance civile. Après nous avoir pris en photo et avoir pris nos empreintes digitales, nous avons été placés en cellule. Toutes les femmes ensemble. Personne n'était inquiet. Nous savions que le soir, nous serions libres ».

UN REVIREMENT

Plus tard, un revirement de situation : on leur a communiqué qu'ils faisaient désormais l'objet d'une arrestation judiciaire et pouvaient donc être privés de liberté durant 48 heures. « Cela nous a coupé le souffle », soupire Kelly. « Surtout parce qu'on ne nous a pas expliqué pourquoi cela avait soudainement changé. En réponse à nos interrogations, on nous a ensuite informé que les raisons ne manquaient pas : association de malfaiteurs, terrorisme... À ce moment-là, toutes sortes de choses vous passent par la tête, au fond de votre cellule. Et quand, en plus, vous devez demander l'autorisation pour tirer la chasse, vous laver les mains, etc., vous vous sentez vraiment très petit ».

S'ajoutent des intimidations. « Quand j'ai demandé si je pouvais exercer mon droit à passer un coup de téléphone la réponse a été : « Vous n'êtes pas aux États-Unis ici ». Plus tard, un autre agent, d'une autre équipe, m'a laissée appeler ».

LES POURSUITES

Depuis lors, Kelly et les autres activistes ont comparu trois fois devant le juge. Jusqu'à la condamnation. Kelly : « Nous sommes simplement entrés avec nos kayaks. Nous n'avons pas coupé de grillage pour entrer, ni même provoqué de dégâts. Nous sommes poursuivis sur la base d'une loi qui a été introduite pour poursuivre les trans migrants qui s'introduisent dans les ports. C'est la première fois que cette loi est utilisée pour autre chose ».

Lors de l'audience du 4 octobre, le ministère public a requis 6 mois de prison effective pour chaque activiste. « C'est clairement disproportionné », réagit Kelly. « En tant qu'activistes, nous sommes dans notre bon droit. Certes, l'action menée sur le site de Fluxys relève de la désobéissance civile. Mais il s'agissait d'une

action non-violente, légitime, fondée. De plus, nous avons déjà été privés de liberté pendant 48 heures pour cette action. Fluxys même n'a pas déposé plainte contre nous et reconnaît qu'il n'y a pas eu de dégâts. Cela montre vraiment qu'il n'est pas question ici de réparation d'un dommage, mais purement et simplement d'intimidation. Le but est de décourager les activistes et de sanctionner des citoyens qui dénoncent un problème ».

MUSELER PAR L'INTIMIDATION

Mais le militantisme est plus fort que jamais. « On se sert de notre cause comme exemple », explique Kelly. « En nous poursuivant alors que les gouvernements successifs ont été condamnés – à juste titre – pour l'échec de leur politique climatique. Notre premier ministre nous dit qu'il faut appuyer sur le bouton « pause » quand il est question d'une politique climatique plus ambitieuse. Comment peut-on être aussi aveugle ? La crise climatique est un fait, les conséquences dévastatrices sont visibles, notre planète et toute l'humanité sont en danger. Nous ne pouvons pas nous laisser museler. Nous devons réveiller les politiques et les entreprises et leur ouvrir les yeux au moyen d'actions pacifiques de désobéissance civile. Ils doivent prendre leurs responsabilités en main face à la crise climatique qui menace notre planète ».

Kelly et les 13 autres activistes de Greenpeace sont poursuivis pour avoir enfreint une loi visant à garder les trans migrants à l'écart des ports. On se sert maintenant de cette loi pour contrer les actions de désobéissance civile. On peut établir un lien avec l'article 406 du code pénal sur l'entrave méchante à la circulation. Dans les années 60, il avait été convenu que cet article ne s'appliquerait pas aux actions syndicales. Mais depuis 2015, le Président de la FGTB d'Anvers et 17 autres syndicalistes de la FGTB ont été condamnés sur cette base juridique.



Les coûts cachés de l'alimentation

« **C**es coûts cachés, ce sont les impacts négatifs de notre modèle de production industriel et mondialisé sur notre santé, sur l'environnement, sur les personnes qui cultivent notre nourriture et sur les animaux. Un système trompeur, dirigé par la quête du profit maximal et la poursuite de gains à court terme, qui fait peser une lourde addition sur la société dans son ensemble. » C'est ainsi que Humundi (anciennement SOS Faim) introduit sa dernière campagne appelée « Le vrai prix de notre alimentation ».

DRAMES SOCIAUX ET SANITAIRES

Un « vrai prix » qui se calcule en divers fléaux, drames sociaux et environnementaux : déforestation massive, travail des enfants, exploitation d'ouvriers agricoles partout dans le monde, salaires de misère, disparition de petites fermes en Europe ou ailleurs... Mais aussi : maladies, cancers, souffrance humaine et animale... Tout ceci a bien évidemment des coûts financiers importants – notamment en soins de santé – et surtout humains, avec de nombreux décès précoces tout au long de la chaîne, qu'ils soient liés aux conditions de travail ou à la malbouffe. « La consommation de produits industriels, ultra-transformés contribuent de manière significative aux maladies cardiovasculaires, au diabète, à l'obésité, aux cancers... », indique Humundi. « Ce sont les malades et les contribuables qui payent cette addition, estimée, uniquement pour les soins de santé, à 1000 milliards de dollars. » Un chiffre qui provient d'une étude menée par les Nations-Unies en 2021. Les pesticides utilisés dans la production industrielle sont, par ailleurs, responsables de 11 000 décès, chaque année.

« Si les prix devaient réellement prendre en compte l'impact environnemental, social ou sanitaire du modèle de production agro-industriel, ils tripleraient pour de nombreux aliments. » précise Humundi.

QUI PAIE LA FACTURE ?

Une fois encore, la réponse peut être résumée en quelques mots : les plus faibles paient le prix le plus fort. « Les multinationales n'assument toujours pas la charge financière des véritables coûts de leur modèle économique et les reportent sur les consommateurs, les citoyens, les producteurs et les générations futures », poursuit l'ONG Humundi. Par multinationales, on parle ici d'une poignée d'entreprises, qui dominent le marché, et de loin. Un chiffre pour l'exemple : 4 compagnies contrôlent 70 à 90 % du commerce de céréales. Deux tiers du marché mondial des semences, engrais et pesticides sont également dominés par 4 multinationales. C'est l'ensemble du marché alimentaire qui est partagé entre quelques grosses fortunes. En parallèle, « la majorité des personnes qui souffrent de la faim dans le monde sont des agriculteurs, éleveurs,

Combien coûte vraiment l'alimentation ? « Trop ». La hausse des prix de ces derniers mois a eu des répercussions indéniables sur le ticket de caisse. L'inflation des produits alimentaires tournait autour des 9 % en octobre dernier, de 11,5 % en septembre. Mais au-delà de cette augmentation évidente et visible au niveau du portefeuille, quels sont les coûts cachés de l'alimentation ? Les coûts sur l'environnement, la nature, les travailleurs et travailleuses à travers le monde ? Le point avec l'ONG Humundi.

pêcheurs et leurs familles, exploités ou marginalisés par le système industriel. »

La planète, aussi, paie un lourd tribut. Prenons l'exemple du marché mondial du jus d'orange, principalement concentré sur de grandes exploitations au Brésil. La monoculture de l'orange génère une déforestation intensive. Par ailleurs, entre usage de pesticides dangereux, exploitation de travailleurs et pression sur les petits producteurs, les droits humains sont fortement impactés.

L'élevage intensif de poulets contribue à une déforestation incessante en Amazonie, en vue de cultiver le soja destiné à nourrir ces animaux. À cela s'ajoute le risque de zoonoses liés à la trop grande concentration de ces animaux en « fermes-usines ».

La production à grande échelle de café contribue par ailleurs à la déforestation de 500 000 ha chaque année. Le marché du café est entaché par des faits de mise au travail des enfants, et de conditions de travail inhumaines.

Les exemples sont légion, et bien cachés derrière les beaux emballages de nos produits du quotidien.

RESPONSABILISER, CHANGER

La facture de ces coûts cachés ne devrait retomber ni sur les travailleurs et travailleuses, ni sur le monde paysan, ni sur les consommateurs. Encore moins sur notre planète.

Rappelons que les bénéfices des grandes entreprises agroalimentaires battent des records. « Le Fonds Monétaire International lui-même a récemment souligné que les profits des grandes entreprises représentent désormais près de la moitié de l'inflation en Europe », indique Humundi. Entre coûts cachés et surprofits, les multinationales de l'industrie alimentaire s'enrichissent au détriment de la société, de la santé publique et de l'environnement.

Alors que faire ? Responsabiliser ceux que le système engraisse : « Il faut faire en sorte que les acteurs responsables des coûts cachés les assument. À titre d'exemple en Europe, les coûts cachés directement attribuables aux pesticides sont estimés à 2,3 milliards d'EUR à charge de la collectivité. » - Humundi

Et changer nos habitudes, autant que possible, tout en maintenant la pression au niveau politique, pour que chacun ait accès à une alimentation saine et suffisante. Promouvoir et soutenir des pratiques agricoles humaines, propres. Veiller à ce que tout soit mis en œuvre pour réussir la « transition alimentaire ».

Enfin, il est essentiel que le consommateur soit au courant, en toute transparence, de ce qui se trouve dans son assiette. ◀



Soyez incollable sur les questions climatiques grâce à notre lexique

Les défis liés au climat et à la transition énergétique sont considérables et jour après jour, l'urgence s'accroît. En tant qu'organisation syndicale représentant des travailleurs actifs dans des secteurs qui ont un impact significatif sur le climat et qui sont souvent de grands consommateurs d'énergie, il est essentiel que nous nous appropriions cette thématique. D'autant que ces questions s'invitent de plus en plus souvent dans les discussions au sein des entreprises.

Mais il n'est pas toujours simple d'y voir clair dans les termes, abréviations et concepts utilisés dans le cadre des débats sur le réchauffement climatique et la transition énergétique. Le « Lexique Climat », élaboré par la Centrale Générale - FGTB, vise à expliquer le plus clairement possible les différents termes régulièrement utilisés dans les débats sur ces sujets.

À l'heure où les catastrophes climatiques s'enchaînent partout dans le monde, nous avons toutes et tous un rôle à jouer afin de ralentir au maximum la poursuite du dérèglement climatique. En tant que syndicat, nous devons également nous assurer que les travailleurs ne soient pas victimes des mesures prises pour y parvenir. Ce qui passe par des politiques de transition juste.

Consultez le lexique climat sur ➔ www.accg.be/lexique-climat ou scannez le code QR. Nous ne manquerons pas d'actualiser ce document en fonction de l'actualité et des demandes de nos délégués.



MARCHE POUR LE CLIMAT CHAQUE DIXIÈME DE DEGRÉ COMPTE !

Le 3 décembre, la Marche pour le climat fera son retour à Bruxelles. Cette grande manifestation organisée par la Coalition Climat vise à mettre la pression sur le monde politique et économique qui se réunira du 30 novembre au 12 décembre à Dubaï pour la grande conférence climatique annuelle (COP28). La Centrale Générale - FGTB appelle un maximum de militants à participer à cette action pour appeler à une Transition Juste, qui ne laissera aucun travailleur ou travailleuse sur le côté. Rejoignez-nous.

Infos pratiques :

Bruxelles - 3/12/2023

Départ 13h, Gare du Nord.

➔ <https://marcheclimat.be>



Ensemble pour la solidarité internationale

En septembre dernier, IndustriALL Global Union organisait un congrès mondial lors duquel des délégués de la chimie ont pu partager leurs expériences et leurs points de vue. La FGTB Chimie était représentée par Jan Vlegels et Wim Ceunen, tous deux délégués FGTB-BASF-EuroChem.

Le syndicat international IndustriALL opère dans le monde entier. Il représente quelque 50 millions de membres de l'industrie dans 140 pays. Son objectif ? Être plus fort face aux multinationales dans la lutte pour de meilleures conditions de travail, pour plus de solidarité et pour un réseau plus efficace entre les différents syndicats. Et c'est possible grâce à des événements tels que le congrès mondial.

Lors de cette rencontre, nos délégués Jan et Wim ont parlé du groupe BASF, qui n'a pas encore conclu d'accord-cadre mondial, mais aussi des droits des femmes, de la transition climatique, de la sécurité, des chaînes d'approvisionnement, etc. Grâce à leurs interventions, les positions de notre Centrale sur ces sujets ont été mises en évidence.

En plus de partager leurs points de vue, les délégués ont écouté les expériences de collègues de tous les continents. Deux conclusions principales ont ainsi pu être tirées : tout d'abord, il y a encore beaucoup de travail à faire en termes de conditions de travail et d'emploi. Ensuite, le pouvoir politique d'un pays joue un rôle très déterminant sur l'attitude qu'ont les entreprises vis-à-vis de la représentation des travailleurs par les syndicats.

Ces points doivent être mis à l'ordre du jour des concertations sociales belge et européenne. C'est la meilleure façon de mettre la solidarité internationale en pratique.



➔ Découvrez l'interview complète en scannant le QR-code.

Stop aux violences faites aux femmes

En novembre dernier, Mirabal Belgium organisait une manifestation nationale pour dénoncer les violences faites aux femmes. Cette année encore, la Coordination Genre de la Centrale Générale - FGTB a soutenu cette action malheureusement encore indispensable.

De plus en plus de femmes osent dénoncer les violences dont elles sont victimes. Des violences physiques mais aussi psychologiques ou économiques.

Mais aujourd'hui encore, lorsque les femmes ont le courage d'en parler, elles se sentent souvent abandonnées. Les violences et le harcèlement à leur encontre sont minimisés, les faisant ainsi passer de victimes à coupables ou ayant leur part de « responsabilités ».

Nous ne pouvons pas accepter cela. L'action de Mirabal vise à pousser les pouvoirs publics (à tous les niveaux) à assumer la responsabilité collective des violences faites aux femmes. ◀





SEREZ-VOUS NOTRE PROCHAINE DÉLÉGUÉE ?



**EN MAI 2024,
DES ÉLECTIONS SOCIALES SERONT ORGANISÉES DANS
DE NOMBREUSES ENTREPRISES.**

- ↳ Vous détestez les injustices ?
- ↳ Vous voulez donner plus de voix aux femmes dans votre entreprise et à la FGTB ?
- ↳ Vous voulez vous battre pour améliorer les conditions de travail et de salaire de vos collègues ?

SOYEZ CANDIDATE FGTB !

Plus d'infos ici



NÉGOCIATIONS SECTORIELLES 2023 - 2024 : DU NOUVEAU POUR VOUS ?

Les négociations sectorielles pour améliorer les conditions de travail et de salaires sont à présent terminées dans presque tous les secteurs. Vous voulez découvrir si c'est le cas pour votre secteur et surtout quels changements vous pouvez attendre ?

➔ Rendez-vous vite sur notre site www.accg.be ou scannez le QR-code.



MÉMORANDUM AGORIA

Une gifle pour la concertation sociale du futur

Au moment où l'esprit d'Halloween fleurissait un peu partout, AGORIA a décidé de soutenir la tendance en sortant un catalogue des « horreurs sociales », en vue de peser sur les prochains programmes gouvernementaux.

Comme à son habitude, la fédération patronale choisit d'appuyer ses volontés rétrogrades sur la bien connue « théorie du choc » ! La technique habituelle consiste dans l'annonce d'un soi-disant désastre socio-économique pour obtenir des mesures anti-sociales.

Ils ne reculent d'ailleurs pas devant les contradictions en annonçant des milliers de pertes d'emplois tout en se plaignant des pénuries de main d'œuvre !

Au menu : purement et simplement la fin de l'indexation automatique des salaires, de nouvelles attaques sur les travailleurs privés d'emploi, une réduction de la protection des délégués syndicaux, limitation du droit de grève, des subsides et des niches fiscales par milliards pour les entreprises tout en plaidant pour le sérieux budgétaire, la création d'un Forum Industriel qui exclut les organisations représentatives des travailleurs...

Ce qu'Agoria cache dans la présentation de son mémorandum, ce sont les plantureux dividendes engrangés par les actionnaires de ses entreprises. 5 milliards d'euros distribués en 2 ans grâce à la richesse produite par les travailleuses et travailleurs du secteur !

Agoria trafique aussi les données puisque les chiffres récents du Conseil Central de l'économie démontrent que leurs calculs se révèlent infondés. Le soi-disant « handicap salarial » de la Belgique par rapport aux pays voisins est trois fois moins important que ce qui avait été prévu. Agoria masque évidemment cette révision largement à la baisse des

prévisions initiales. Par ailleurs, toutes les études internationales montrent que ce sont plus que largement les profits qui tirent l'inflation vers le haut et pas les salaires.

Agoria oublie aussi de rappeler que la politique structurelle de modération salariale appliquée depuis près de 15 ans dans notre pays engendre des marges bénéficiaires historiquement élevées (plus de 40 %). Elles se révèlent d'ailleurs plus élevées qu'en France et en Allemagne.

Agoria masque aussi que les bénéfices des entreprises belges restent supérieurs à la moyenne sur le long terme et demeurent plus élevés que dans les pays voisins. Ce ne sont pas les syndicats qui le disent mais bien la Banque Nationale (BNB) elle-même. Le taux de marge s'élève à 42,2 %. Au début de cette année, il était encore de 44,2 %.

Les organisations syndicales du secteur mettent en garde Agoria contre ses velléités touchant aux conditions de travail et aux libertés syndicales. Si Agoria veut devenir le meilleur et le plus radical des élèves de la FEB, il faudra en assumer les conséquences négatives sur le dialogue social.

Nous mettons en garde aussi les gouvernements qui seraient tentés d'adopter tout ou partie des régressions sociales recommandées par la fédération patronale : ils nous trouveront sur leur chemin.

Hillal SOR
Secrétaire Général

Les voyages forment la jeunesse

L'été... une saison qui évoque les vacances, les souvenirs en famille, et le temps précieux passé à se détendre et à se ressourcer. Cependant, pour de nombreux jeunes, le simple fait de partir en vacances relève du rêve lointain, hors de portée de leurs moyens.

A l'initiative de la FGTB Métal Hainaut-Namur, 45 jeunes sont partis en voyage dans les Hautes Alpes françaises, dans le domaine appartenant à la Province du Hainaut, Val Ubaye.

Le but principal de cette expérience est d'apporter une parenthèse culturelle et pédagogique, sous la forme d'une semaine de vacances, pour des adolescents de 12 à 15 ans qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances pour des raisons socio-économiques.

Loin de leurs préoccupations quotidiennes, ce stage de découverte en montagne a permis à ces jeunes de participer à des activités sportives et éducatives (escalade, randonnée en VTT, visite du patrimoine local, accrobranches, exploration de la faune et de la flore alpine et rafting) dans un cadre exceptionnel.

La FGTB Métal Hainaut-Namur a fait appel à l'expertise des CPAS et de centres gérés par le Service de Protection de la Jeunesse pour déterminer quels jeunes étaient les plus concernés par le projet. Ces derniers sont ainsi encadrés par des moniteurs professionnels et des membres du personnel de la Fédération. Ce projet novateur est en lien direct avec nos principes et fait partie de nos priorités.

En ces temps de crise et de morosité ambiante, il était très important pour la FGTB Métal Hainaut-Namur de permettre à des enfants issus de milieux défavorisés économiquement de partir en vacances, pour découvrir un nouvel environnement et s'ouvrir au monde.

Malheureusement, l'organisation de notre société pousse à l'individualisme et augmente la fracture sociale. Par cette démarche, nous voulons également démontrer qu'un autre modèle social est possible : l'accès à la culture et aux vacances ne doit pas être réservé à une classe sociale favorisée. Chaque enfant devrait avoir l'opportunité de s'enrichir

culturellement en partant à la découverte du monde qui l'entoure. Donner un coup de pouce en réparant une partie de cette injustice n'est pas une pratique révolue.

Ce voyage organisé n'était pas seulement un acte de générosité, mais aussi un plaidoyer en faveur du droit aux vacances pour tous les jeunes. Les vacances ne devraient pas être un privilège, mais un droit fondamental. Les bénéfices sur la santé mentale et physique, sur le développement, sur la créativité, et sur la réduction du stress sont incontestables. C'est un investissement dans notre avenir collectif, car des jeunes bien reposés sont plus enclins à réussir et à contribuer positivement à la société.

Nous devons nous rappeler que l'accès aux vacances ne doit pas dépendre de la chance, mais être garanti pour tous. Les syndicats et les associations progressistes ont un rôle crucial à jouer pour faire avancer cette revendication. Il est de notre devoir de lutter pour que les jeunes de tous horizons aient la possibilité de s'évader, de se détendre et de créer des souvenirs qui les inspireront tout au long de leur vie. ◀



LA SOLIDARITÉ SOUS LES FEUX DES PROJECTEURS

Le point de vue de trois « figures de proue »

Le récent congrès de l'UBT a non seulement rassemblé ses membres, mais aussi une liste impressionnante d'orateurs inspirants. La ministre Caroline Gennez a partagé son point de vue sur la force des syndicats et la voie vers une Europe plus sociale. L'ancien président du Labour Party (parti travailliste britannique), Jeremy Corbyn, a également fait part de son expérience et de ses idées sur la solidarité internationale et la justice sociale. Enfin, Paul Magnette a présenté la nouvelle campagne « Tax the rich ». Dans ce numéro de Syndicats Magazine, nous présentons les points forts des discours de ces personnalités influentes, qui partagent notre quête d'un monde plus juste.



CAROLINE GENNEZ SOULIGNE LA FORCE DES SYNDICATS DANS LA LUTTE POUR LES DROITS DES OUVRIERS ET UNE EUROPE PLUS SOCIALE

La ministre Caroline Gennez a fait passer un message clair sur le rôle essentiel des syndicats dans la protection des droits des travailleurs et la création d'une Europe plus sociale. Elle a souligné que c'est grâce à l'engagement des syndicats que les droits des ouvriers - et les droits humains - ont été ancrés dans des conventions et traités internationaux.

Pour la ministre, ces droits ne sont pas simplement des mots sur le papier, mais sont en fait dans notre ADN, et devraient s'appliquer à tous les citoyens de la planète. Elle a énuméré d'importantes questions comme la lutte contre la discrimination, le travail forcé et le travail des enfants, ainsi que la garantie d'un environnement de travail sûr et sain pour tous les travailleurs.

« Les syndicats du monde entier font la différence et la solidarité internationale est essentielle. » Caroline Gennez a insisté sur la nécessité de lutter ensemble contre les heures de travail hyperflexibles, la précarité des salaires, le dumping social et les conséquences de l'économie de plate-forme.

Enfin, Mme Gennez a conclu par un appel à la solidarité et la coopération pour contrer le programme de la droite et de l'extrême droite. Elle déclare que les valeurs socialistes et l'engagement en faveur des simples citoyens sont au cœur de la lutte pour un avenir plus juste. Ils seront cruciaux dans les prochaines années d'élections sociales et politiques.

LE PLAIDOYER DE JEREMY CORBYN POUR LES DROITS DES TRAVAILLEURS ET LA JUSTICE SOCIALE

Jeremy Corbyn a mis en évidence les défis globaux auxquels les travailleurs du transport sont confrontés. Il cite notamment l'avancée de l'intelligence artificielle et des algorithmes, qui pourraient influencer les relations de travail, mais aussi l'orientation des médias. Il a insisté sur la nécessité pour les syndicats de non seulement réagir à ces changements, mais aussi d'en tirer parti, pour que les travailleurs puissent aussi profiter des avancées technologiques. Un autre thème important était le fossé toujours plus grand entre les riches et les pauvres, alimenté par des politiques économiques néolibérales. Jeremy Corbyn a critiqué l'influence croissante des grandes entreprises et leur quête vers la maximalisation des gains, menant à l'épuisement des services sociaux et publics.

Il a par ailleurs mis en garde contre la diabolisation des réfugiés et des migrants en tant que boucs émissaires des problèmes économiques, rappelant qu'ils étaient victimes de la guerre, du changement climatique et de violations des droits humains. Il a terminé sur un appel à l'action et a insisté sur le fait que le mouvement ouvrier et les syndicats jouent un rôle crucial dans la poursuite de la justice sociale.





PAUL MAGNETTE CHERCHE À RECUEILLIR 1 MILLION DE SIGNATURES POUR LA GRANDE CAMPAGNE « TAX DE RICH »

3

Lorsqu'on pense à l'avenir de l'Europe, il est clair que nous devons faire plus pour atteindre nos objectifs climatiques et sociaux. Dans cette optique, le président du PS, Paul Magnette, en collaboration avec ses homologues européens, lance une nouvelle initiative pour recueillir un million de signatures au sein de l'Union européenne, dans le but de pousser la Commission européenne à formuler une proposition d'imposition sur la fortune. Et ce, afin de financer la transition climatique et sociale.



Notre Congrès UBT est terminé ! Notre Bureau exécutif réélu remercie tous les participants pour leur confiance et pour avoir fait de cette journée un succès. Nous sommes à nouveau prêts à relever les défis de l'avenir, avec vous tous ! Let's Team Up for Fair Transport !



13/10 : GRANDE DÉLÉGATION DE L'UBT PRÉSENTE À LA MANIFESTATION EUROPÉENNE ORGANISÉE À PARIS

Accompagnée d'autres syndicats, une délégation de plus de 50 militants de l'UBT a manifesté à Paris contre la politique d'austérité européenne et pour une Europe plus sociale, avec des salaires plus élevés, de meilleures pensions et l'égalité des genres. L'UBT plaide pour une amélioration de la qualité de vie à différents niveaux en s'attaquant à la pauvreté et aux inégalités, en garantissant des salaires justes et en donnant accès à des soins de santé et à un enseignement de qualité. Elle cherche à créer une société inclusive, où la diversité est célébrée et la solidarité est encouragée. Cette manifestation s'inscrivait dans la continuité des six mois d'actions organisées en France contre les réformes controversées du président Macron, durant lesquelles un total de 200.000 personnes sont descendues dans les rues de différentes villes. Durant la manifestation, des syndicats internationaux alliés ont applaudi la combativité des militants de l'UBT.

CONCERTATION SOCIALE UBT/UBER

Le 10 octobre, le troisième dialogue social entre l'UBT et Uber a eu lieu. Durant cette rencontre constructive, certaines problématiques ont été abordées, telles que les inquiétudes des chauffeurs, le nouveau décret taxis wallon, l'arrivée d'Uber en Wallonie, les dossiers de désactivation en cours et le premier anniversaire de l'accord de coopération. Malgré certaines divergences d'opinion, il faut noter que la coopération entre l'UBT et Uber a abouti à la résolution de 60 % des problèmes soulevés au cours de l'année écoulée. Cela démontre l'efficacité de cette coopération et ses avantages pour les chauffeurs Uber.

Bien que d'autres défis subsistent, il est clair que sans cet accord de coopération, aucun chauffeur n'aurait bénéficié de cette aide indispensable. La représentation des intérêts et la résolution de problèmes des chauffeurs restent au cœur de la coopération entre l'UBT et Uber. ◀



VANDEMOORTELE

Le combat continue

Le 23 octobre dernier, le dossier du délégué FGTB Horval Laurent, licencié injustement par l'entreprise Vandemoortele en 2017, était appelé à la Cour de cassation. Mauvaise nouvelle, celle-ci a décidé de casser l'arrêt de la Cour du travail de Mons.

Presque 6 années ont passé depuis le licenciement du délégué principal FGTB Horval chez Vandemoortele à Seneffe. C'était en décembre 2017.

Malgré de nombreuses actions, sa réintégration n'a pas été obtenue. S'est alors engagé un combat devant la Justice. Après un jugement défavorable du Tribunal du Travail de Charleroi, la FGTB Horval n'a pas baissé les bras et a interjeté appel. En 2022, la Cour du Travail de Mons a reconnu la discrimination à l'encontre du délégué, une décision de justice importante et symbolique pour l'ensemble de l'organisation syndicale. L'entreprise Vandemoortele est condamnée à payer six mois de salaire : une goutte d'eau pour elle, une reconnaissance pour notre délégué.

Cependant, Vandemoortele refuse de s'incliner et introduit un pourvoi en Cassation. Le 23 octobre dernier, une large délégation de délégués Horval accompagnés du Président de la FGTB, Thierry Bodson et du Co-Président de la FGTB Horval, Tangui Cornu étaient présents à la Cour de Cassation pour soutenir Laurent et assister à l'audience publique. Le couperet tombe, une irrégularité dans la procédure va entraîner la cassation de la décision de la Cour du Travail de Mons favorable au délégué Horval. Un nouveau coup de massue dans ce dossier tellement important pour la FGTB et ses délégués. « Nous continuerons à défendre notre camarade injustement licencié » fait savoir Michèle Duray, Secrétaire régionale Horval CCMBW qui suit ce dossier depuis le début. « Nous nous battons pour tous ceux qui sont virés parce qu'ils défendent les travailleurs. »

ÉLECTIONS SOCIALES

Prenez votre avenir en main !

Les élections sociales approchent à grands pas. C'est un moment très important pour la démocratie en entreprise. Un moment très important pour la FGTB Horval.

En effet, les élections sociales qui ont lieu tous les quatre ans sont l'opportunité de renforcer notre position dans les entreprises. Comment ? À travers la voix des délégués – représentants élus des travailleurs – qui pourra se faire entendre auprès des employeurs. En mai, allez donc voter pour la FGTB Horval. Et convainquez vos collègues de faire de même.

Vous voulez être candidat et faire la différence ? N'hésitez pas ! **Prenez votre avenir en main.** Scannez le code QR (sur l'affiche ci-contre), remplissez le formulaire en ligne et envoyez-le. Nous vous contacterons.

Unir nos forces, lever le poing, défendre nos droits... Pour un syndicat de combat, solide et solidaire, votez FGTB Horval ! Nous serons toujours à vos côtés. ◀

SOLIDE & SOLIDAIRE



**PRENEZ
VOTRE AVENIR
EN MAIN**

PLUS D'INFOS? SCANNEZ-NOUS



FGTB HORVAL
WWW.HORVAL.BE

ELECTIONS SOCIALES 2024

FGTB
Horval

La qualité de l'accueil des enfants, c'est un choix de société et c'est l'affaire de tous !

Pour de nombreux parents, trouver une crèche ou une structure d'accueil de qualité et qui correspond à leurs besoins s'avère parfois être un casse-tête. Citons ceux dont l'enfant n'est pas encore né et qui sont sur une liste d'attente pour – peut-être – décrocher une place... Ceux qui doivent faire face à des frais exorbitants car ils n'ont pas trouvé de place. Ou encore ceux qui du jour au lendemain se retrouvent sans structure d'accueil car l'établissement a fermé pour cause de maltraitance. Ceux qui courent après le temps et leur job pour espérer arriver à l'heure et récupérer leur enfant à la garderie. Enfin, ceux qui n'ont tout simplement pas de solution et se retrouvent au pied du mur...



PLUS QUE JAMAIS UN SUJET D'ACTUALITÉ

Certains se félicitent du choix que font les parents de prendre un congé parental... Certes pour beaucoup de parents, ce choix s'explique par la volonté d'être au plus proche de leurs enfants, de ne rater aucun moment essentiel des premières années de vie... Néanmoins, une autre réalité émerge : la prise du congé parental n'est-elle pas trop souvent encore le signe qu'il n'y a pas assez de places d'accueil et qu'elles ne sont pas adaptées aux besoins des familles ? N'est-ce pas également le signe d'un renoncement d'un des parents à son job, pour garder son enfant ? La campagne annuelle Equal Pay Day nous rappelle chaque année que l'écart salarial homme-femme est toujours une réalité. En pratique, si l'un des conjoints met sa carrière entre parenthèses, ce sera généralement celui qui a le salaire le moins important, et donc plutôt la femme. Autrement dit, le plus souvent, c'est donc une femme qui prendra le congé parental et qui s'écartera du marché du travail temporairement. D'autres réduiront leurs prestations parce que le coût de l'accueil sera exorbitant au regard de leur salaire. Ce sont souvent des femmes seules, peu qualifiées. Et dont le retour à l'emploi à temps plein sera compliqué.

TRAVAILLEURS OU CHÔMEURS : QUI A LE DROIT ?

Certains politiques y vont de leur petite analyse pour créer des « catégories de parents », les travailleurs et les demandeurs d'emploi... Ceux qui auraient plus de droits que d'autres ou qui seraient prioritaires pour décrocher le précieux sésame pour l'accueil. Dans ces discours, les plus « méritants », autrement dit ceux qui travaillent, y auraient accès là où les personnes sans emploi resteraient aux portes (fermées) de la crèche. Ce mode de pensée masque les difficultés de décrocher un emploi quand on a un enfant en bas âge. À l'inverse, quand on n'a pas d'emploi, quelles sont les chances de décrocher une place en crèche ? D'être en mesure de la payer ?

UN DROIT DE L'ENFANT ET DU PARENT

En réalité, chaque enfant doit pouvoir bénéficier des mêmes chances et des mêmes droits. Chaque parent également. Des mesures supplémentaires doivent clairement être mises en place pour faciliter l'accueil, et le rendre suffisant et accessible pour et à toutes et tous. Il faut des structures de qualité, abordables



financièrement, qui correspondent mieux aux besoins des parents, qui soient qualitatives tant pour les enfants qu'en termes d'emplois. C'est-à-dire qu'elles doivent engager des professionnels de la petite enfance, qui ont un contrat et un statut à part entière, une formation adéquate et une juste rémunération. Le tout, avec un projet pédagogique et des normes d'encadrement sûres tant pour le personnel que pour les enfants.

RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Certes, les pouvoirs publics subsidants ont un rôle essentiel à jouer pour mettre en place ces structures mais ils ne sont pas les seuls ! Chacun a sa part de responsabilité à jouer, y compris les employeurs. Le marché du travail se flexibilise de plus en plus. Élargissement des horaires, souplesse accrue, veulent des travailleurs flexibles... Le gouvernement veut mettre tout le monde au travail et arriver à 80 % de taux d'emploi !

HORAIRES FLEXIBLES... ACCUEIL ADAPTÉ !

Le syndicat travaille au quotidien pour encadrer et limiter les horaires atypiques. Ceux-ci continuent néanmoins d'exister à certains endroits. Aussi, les parents n'ont bien souvent pas d'autres alternatives que de faire garder leurs enfants pour pouvoir répondre aux attentes de leur employeur. Il faut donc pouvoir offrir des possibilités de garde qui soient adaptées tant à la réalité des horaires de travail qu'au bien-être des enfants. Des crèches avec des horaires élargis, des « haltes-garderies », des accueils d'urgence pour les demandeurs d'emploi, des gardes d'enfants malades, des heures d'ouverture qui correspondent aux besoins des parents et aux horaires imposés par les entreprises. Veillons toutefois évidemment à ne pas rendre insoutenables les conditions de travail du secteur de la petite enfance. En d'autres termes, répondre à ces nouveaux besoins des familles ne doit pas se traduire dans les faits par des conditions de travail impossibles pour les personnes employées dans ces structures d'accueil. Un juste équilibre doit être trouvé. **Des moyens doivent être alloués durablement pour que tous les maillons de la chaîne, parents et accueillants, aient une formation, une vie et un job corrects.**

Depuis plusieurs années, l'accueil de l'enfance est une matière communautarisée ou régionalisée selon les endroits. C'est une réalité, mais cela n'empêche pas de réclamer au niveau fédéral (dans le cadre d'un prochain AIP ou de la mise en place d'un prochain gouvernement) une responsabilisation des employeurs par rapport à l'évolution des besoins.

Il y a plusieurs décennies, une cotisation de sécurité sociale avait été mise en place, de 0,05 % de la masse salariale et dédiée à l'accueil de l'enfance. Cette cotisation, essentiellement affectée au FESC (fonds des équipements et services collectifs) permettait de mettre en place des structures collectives d'accueil de la petite enfance flexibles – structures 0-12 ans. Suite aux différentes réformes de l'État, le FESC a été régionalisé, tout comme les allocations familiales. Cette enveloppe s'est alors perdue, mais les besoins sont restés, toujours plus criants. La subsidiation par le FESC ou tout autre organisme public permet aussi d'avoir des structures accessibles à tous tant financièrement que qualitativement. Car réduire l'accueil de l'enfance à des crèches d'entreprises est évidemment trop élitiste !

Il serait temps que les employeurs, si « demandeurs » de flexibilité, et si souvent entendus dans leurs demandes par les gouvernements successifs, soient à nouveau responsabilisés via le paiement d'une nouvelle cotisation de sécurité sociale permettant de mettre en place des structures d'accueil de l'enfant de meilleure qualité. Cette cotisation pourrait ensuite être redistribuée vers les régions et communautés pour avoir une politique d'accueil de l'enfance adaptée, plus développée, plus complète et mieux subsidiée. Les allocations familiales devraient également continuer à faire partie de la sécurité sociale et donc... rester fédérales.

DES PLACES EN URGENCE !

Chouette, j'ai enfin décroché un emploi... le rêve ! Mais derrière cette bonne nouvelle, que fais-je de mon enfant demain ? Cette situation n'est pas hypothétique, c'est la réalité de tout demandeur d'emploi qui décroche un job ! Il faut donc aussi pouvoir offrir des places d'urgence et permettre notamment aux demandeurs d'emploi de trouver des solutions de garde pour pouvoir accéder à un contrat de travail. Si nous voulons parvenir à une vraie égalité homme/femme, il faut changer les choses. Pour permettre aux parents – dont les isolés, qui sont surtout des femmes encore aujourd'hui – d'être pleinement présents sur le marché du travail. Il en est de même pour l'accueil des enfants malades. Ici aussi, des structures de qualité et en suffisance sont nécessaires.

CHAQUE ENFANT, CHAQUE PARENT DOIT POUVOIR BÉNÉFICIER D'UN DROIT À L'ACCUEIL

En 2024, si l'on veut une égalité homme-femme, si on veut que chaque demandeur d'emploi puisse accéder à l'emploi, si on veut que chaque travailleur ait de vraies solutions pour ses enfants, il faut créer les conditions d'un vrai droit accessible pour chaque parent et chaque enfant. C'est l'affaire de tous, politique, pouvoir subsidiant et employeurs ! **Ma crèche, mon droit !**



LEEN VAN GASSE, ACCUEILLANTE D'ENFANTS ET DÉLÉGUÉE SETCA

« Là où je travaille, la charge de travail est très élevée. Nous avons 18 enfants à gérer. Nous devrions être trois puéricultrices, mais pour des raisons de maladie ou de congé, nous ne sommes la plupart du temps que deux, pour 18 enfants. Ce qu'on fait, c'est un peu du travail à la chaîne. Changer les enfants, les nourrir, les mettre au lit... Nous n'avons pas vraiment le temps de nous asseoir sur le tapis d'activités avec les petits. La solution serait d'avoir cinq enfants par puéricultrice. Ce serait déjà ça. Ou au moins d'être trois par groupe. Nous aurions ainsi parfois le temps pour autre chose : une activité guidée, de la peinture, du bricolage, lire une histoire... En bred, faire d'autres choses que du fonctionnel avec les enfants, c'est de cela qu'il s'agit. »

Le défi dans le secteur est de recruter et de trouver de nouvelles personnes et aussi qu'elles souhaitent rester suffisamment longtemps. J'en vis l'expérience régulièrement : certaines collègues ne tiennent qu'un an ou deux car elles sont à bout... De mon côté, je fais ce métier depuis 20 ans, j'ai donc beaucoup d'expérience, mais je constate que les jeunes ont beaucoup de mal à tenir le coup.

J'ose espérer que l'avenir de notre profession va s'améliorer, que le Gouvernement comprendra enfin qu'il n'est pas gérable d'avoir autant d'enfants dans un seul groupe pour généralement deux et parfois trois travailleuses. Il faut diminuer le nombre d'enfants par encadrant et offrir de meilleures conditions de travail. Je pense que les deux sont liés. Il faut également qu'il y ait des possibilités d'avancement dans le secteur. Dans mon cas, même après 20 ans d'expérience, je n'ai pas vraiment progressé et je le ne peux pas... J'aimerais être un peu 'plus' que simplement puéricultrice. » ◀

BRABANT WALLON**Fermeture fin d'année**

Cher·e·s Camarades, en cette période de fin d'année, nous vous informons que nos bureaux seront exceptionnellement fermés du lundi 25 décembre 2023 au lundi 1er janvier 2024 inclus.

Nous aurons le plaisir de vous accueillir, à nouveau, à partir du mardi 2 janvier 2024.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà à toutes et à tous de merveilleuses fêtes de fin d'année.

Centrale des Métallurgistes
MWB-FGTB Brabant Wallon •
rue du Géant, 2bte3 à 1400
Nivelles • Tél. 067 89 32 10

**NAMUR****Colloque migration : vie & travail des personnes sans-papiers**

Vivre et travailler quand on n'a pas de papiers... Pour celles et ceux qui parviennent sur le sol européen, après avoir bravé les dangers des routes de l'exil, une autre galère commence. Les politiques migratoires européenne et nationales se durcissant, leur situation se précarise chaque jour davantage. Les partis de droite et d'extrême droite jouent sur la peur et le sentiment d'insécurité. De procédures en craintes d'être expulsées, tout devient une question de survie.

À l'occasion de ce colloque, le CEPAG et les Écoles des Solidarités leur donneront la parole. Un espace d'échanges et de débats est également prévu.

Un colloque organisé par le CEPAG, Promotion & Culture, le CiRé et les Ecoles des Solidarités. Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Adresse : Maison André Genot - rue de l'Armée Grouchy 41 - 5000 Namur (à quelques minutes de la gare de Namur)

Infos & inscriptions → cepag@cepag.be - 081 26 51 56

LIÈGE ET CHARLEROI**Penser & Agir : les inscriptions pour Liège et les réinscriptions pour Charleroi sont ouvertes !**

Penser & agir est un cycle de formations proposé par le CEPAG. Il offre les clés de compréhension de la société d'aujourd'hui et les outils pour participer à sa transformation.

La formation, qui commence en janvier, s'étend sur 3 cycles d'un an à raison de 10 séances par an. L'objectif : faire le tour des questions, anciennes et contemporaines, traitant des interactions entre les forces sociales présentes en Belgique et dans le monde. Elle parcourt ainsi tous les aspects techniques, idéologiques, politiques et pratiques utiles au militantisme d'aujourd'hui.

Ces cycles d'éducation populaire visent en priorité les professionnel·le·s et les militant·e·s du monde associatif, de la société civile, des ONG et des organismes à vocation sociale pour en faire des animateurs et des animatrices de changement. Ils peuvent faire l'objet d'un Congé Education Payé (CEP).

Plus d'infos et inscriptions → www.penser-et-agir.be





Au Burkina, chauffeurs routiers et travailleurs sociaux main dans la main contre le trafic d'enfants

L'image est forte. Des chauffeurs routiers burkinabés interceptent des enfants victimes de traite des êtres humains, lors de leurs déplacements vers la Côte d'Ivoire. Et les empêchent ainsi d'être emmenés – et réduits à l'esclavage – dans les champs de cacao.

Combattre le problème à la source. C'est précisément ce que font les camarades de l'Union nationale des Chauffeurs Routiers du Burkina (UCRB), avec le soutien de la FGTB Horval et de l'ONG Solsoc. Nous avons rencontré Brahim Rabo, Président de l'UCRB, et Madi Sawadogo, Président d'ATY, une association qui scolarise et forme ces enfants victimes de trafic. Un projet « propre », comme disent les burkinabés, et porteur d'espoir.

UN CACAO AU GOÛT AMER

La Côte d'Ivoire est le premier pays producteur de cacao, à hauteur de 40 % de la production mondiale. Il approvisionne notamment des multinationales qui transforment le cacao dans notre pays, comme Barry Callebaut ou Cargill.

Dans ce pays de l'Afrique de l'Ouest, le cacao représente 14 % du PIB national. Mais il est entaché par plusieurs tristes phénomènes : la déforestation, l'esclavage, l'usage de glyphosate et enfin, le travail des enfants. Ces derniers constituent en effet une main d'œuvre bon marché pour les cacaoculteurs à qui les fèves sont achetées à un prix dérisoire par les multinationales. Selon une enquête de l'Université de Chicago, près de 800 000 enfants travaillaient dans les plantations de cacao en 2019. Et ce, malgré que le travail des enfants soit interdit. Le phénomène s'est accentué avec la crise sanitaire.

UN TRAVAIL DANGEREUX ET GRATUIT

Dans les plantations, les enfants effectuent des travaux lourds et dangereux, sans aucune protection. Ils décrochent les cabosses des cacaotiers et utilisent des machettes pour les

briser. Ils parcourent de longues distances en transportant les lourdes cabosses récoltées. Enfin, ils font usage de produits phytosanitaires, comme le glyphosate, qui constituent un danger pour leur santé.

Malgré les risques qu'ils courent, et les promesses qui leur avaient été faites, les enfants travaillent gratuitement, pendant plusieurs années, contre de la nourriture. Dans le meilleur des cas, ils ne seront payés que plusieurs années plus tard, par l'octroi d'une petite parcelle. Ils deviendront alors eux-mêmes cacaoculteurs et utiliseront ironiquement à leur tour des enfants dans les champs. Un vrai cycle infernal.

À LA RACINE DU PROBLÈME

La majorité des enfants qui travaillent dans le cacao en Côte d'Ivoire viennent de pays voisins, principalement du Burkina Faso. Les trafiquants s'adressent directement à des familles pauvres, qui acceptent de se séparer de leurs enfants sans véritablement connaître les risques que ces derniers courent. Les enfants sont alors acheminés vers la Côte d'Ivoire.

C'est là qu'intervient l'UCRB, partenaire de la FGTB Horval. Le syndicat burkinabé des chauffeurs routiers – qui compte plus de 28.000 membres – a développé un projet pour mettre fin à ce fléau. Comment cela fonctionne-t-il ? Les chauffeurs de camions et de bus qui parcourent le Burkina sont formés pour reconnaître des situations de trafic des enfants. Le cas échéant, ils contactent immédiatement les services et autorités compétents. « En 2019, nous avons



La place des enfants est à l'école, et pas dans les champs.

Brahima Rabo, Président de l'UCRB



démantelé un réseau qui déplaçait une soixantaine d'enfants de moins de 15 ans », nous explique fièrement Brahima Rabo. « Le trafiquant en question a été traduit en justice. Il a écopé d'une condamnation de 14 ans. » L'impunité faisant partie des problèmes principaux qui empêchent d'éradiquer le phénomène, le Président de l'UCRB est confiant. « Cette condamnation est un bon début et pourra servir d'exemple. La gendarmerie s'est engagée à démanteler l'entièreté du réseau. Une enquête sera ouverte », précise-t-il.

Une fois interceptés, les enfants sont logés et nourris dans des structures prévues à cet effet. « En premier lieu, nous privilégions le retour à la famille. Si cela n'est pas possible, les plus jeunes seront pris en charge par l'action sociale burkinabaise et scolarisés. La place des enfants est à l'école, et pas dans les champs. » s'indigne-t-il.

LA FORMATION DES JEUNES

Mais le projet ne s'arrête pas là. Un nouveau partenariat est entamé avec l'association Tind Yalgré (Espoir de grandir en burkinabé) qui forme professionnellement les plus âgés. « Plusieurs formations sont possibles : boulangerie, coiffure, mécanique... » nous explique Madi Sawadogo, président d'ATY. « Beaucoup de jeunes que nous avons formés sont au bout de 2-3 ans devenus entrepreneurs » précise-t-il. Parallèlement à leur formation, les jeunes reçoivent une formation en gestion pour apprendre à gérer leur argent, créer un compte en banque, etc. Ils reçoivent aussi de l'argent de poche, que la majorité envoie à sa famille. Enfin, ils sont inscrits à une mutuelle de santé.

Quand on demande à Madi de nous raconter un cas concret, une histoire d'un jeune qui l'a touché particulièrement, il est ému. « Ce projet avec les enfants, ça touche mon cœur », avoue-t-il. Il choisit alors de nous raconter l'histoire de Kabre - qu'il appelle par son nom de famille, comme l'on fait souvent au Burkina. Kabre était orphelin quand il a intégré le projet, à 17 ans. Il était l'aîné d'une grande fratrie de dix, dont il devait s'occuper. « Nous l'avons formé en boulangerie et nous avons scolarisé ses frères et sœurs. Il a ouvert un café grâce auquel il peut nourrir sa famille. Aujourd'hui il forme à son tour d'autres jeunes du projet. » Et la boucle est bouclée.



Beaucoup de jeunes
que nous avons formés
sont au bout de 2-3 ans
devenus entrepreneurs.

Madi Sawadogo, Président d'ATY

LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

« Tout ça ne serait pas possible sans la solidarité internationale » expliquent unanimement les deux présidents burkinabés. « Les partenariats qui ont été développés avec la FGTB Horval et l'ONG Solsoc permettent la création d'articulations entre les différentes organisations au Burkina. Mais également un partage de connaissances et un soutien financier et politique » explique Rabo. En effet, Horval plaide par exemple auprès d'institutions européennes et internationales pour un prix décent payé par les multinationales pour le cacao. Cela permettrait aux planteurs de mieux s'en sortir et de ne pas recourir à la main d'œuvre bon marché que constituent les enfants. Plusieurs missions ont également été organisées, où des délégués FGTB ont visité des usines de leur entreprise dans d'autres pays, afin de pouvoir y comparer les conditions de travail.

Des villages du Burkina Faso où des enfants sont retirés à leurs familles... à la praline de chocolat consommée en Belgique. Ce projet rappelle que la lutte des travailleurs est internationale. Il n'y a qu'ensemble que nous pouvons combattre les ravages du capitalisme et les dérives des multinationales. Il n'y a qu'ensemble que nous pouvons assurer un monde meilleur pour nos enfants. Ici et ailleurs. Au sens figuré, comme au sens... propre. ◀

Rédaction :

Syndicats
Rue Haute 42
1000 Bruxelles
syndicats@fgtb.be

Auréli Vandecasteele
Rédactrice en chef

Geeraard Peeters
Ioanna Gimnopoulou
Daan Nelen
Léonard Pollet
Rédacteurs

Service abonnements :

02 506 82 11

Ont collaboré à ce numéro :

Sacha Dirckx
Aïcha Magha
Sarah Buyle
Arnaud Dupuis
Mada Minciuna
Marc Bourguignon
Célien Fournier
Michèle Duray
Gaëlle Cranenbrouck
Caroline Haine
Steven Tossyn
Annelies Huylebroeck
Céline Boogaerts
Alissa De Ceuninck
Cinthia Venero
Gaëtan Vandeplass

Photos :

FGTB
iStock
Ali Selvi

Layout :

www.ramdam.be



cepag.be

BESOIN D'UNE ASSURANCE AUTO ? N'ATTENDEZ PLUS, SOUSCRIVEZ MAINTENANT !

Vous souhaitez plus d'infos, des conseils personnalisés ou une offre d'assurance sans engagement ? Appelez gratuitement le contact center au **0800/49 490** ou surfez sur **www.actelaffinity.be/fgtb**

Plus d'informations sur nos assurances :

✓ Ce qui est assuré

Responsabilité civile :

- Votre défense est assurée en cas d'accident en tort et nous couvrons les dommages matériels et corporels causés à des tiers.
- Nous couvrons aussi les dommages aux usagers faibles (cad les piétons, cyclistes et passagers) même si vous n'êtes pas responsable de l'accident.

Protection juridique :

- Nous assurons votre recours contre un tiers responsable pour les dommages corporels que vous avez subis ou les dommages matériels occasionnés au véhicule assuré.
- Nous assurons votre défense pénale.

Protection du conducteur :

- Nous couvrons vos dommages corporels, en tant que conducteur du véhicule assuré, lorsque vous êtes responsable de l'accident.

✗ Ce qui n'est pas assuré

Responsabilité civile :

- Les dommages subis par le conducteur responsable de l'accident.
- Les dommages matériels au véhicule assuré.

Protection juridique :

- Les amendes, décimes additionnels et les transactions pénales.

Protection du conducteur :

- Les invalidités permanentes inférieures à 8%. Le 1er mois d'incapacité temporaire

Actelaffinity est une dénomination commerciale d'un produit d'Actel - marque de P&V Assurances sc - Entreprise d'assurances agréée sous le code 0058 - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles. Ce document est un document publicitaire qui contient de l'information générale sur l'assurance auto Actelaffinity, développée par P&V Assurances. Toutes les informations concernant les services et les produits sur ce site internet sont soumises aux règles du droit belge. L'assurance Actelaffinity fait l'objet d'exclusions, de limitations et de conditions applicables au risque assuré. Avant de souscrire cette assurance, nous vous conseillons de prendre connaissance du document d'information sur le produit et des conditions générales applicables (<https://www.actelaffinity.be/fgtb>). Afin de déterminer votre profil de risque, nous appliquons quelques critères de segmentation. En tant que client, vous êtes protégé par les règles de conduite en matière d'assurance. Le contrat pour cette assurance est conclu pour une période d'un an et est reconduit tacitement chaque année. En cas de plainte éventuelle, vous pouvez contacter un conseiller de notre contact center au 0800/49 490, votre interlocuteur privilégié pour toutes vos questions. Vous pouvez aussi prendre directement contact avec notre service Gestion des Plaintes qui examinera votre plainte ou remarque avec la plus grande attention. Nous concilierons au mieux les différentes parties et essayerons de trouver une solution. Vous pouvez nous contacter par lettre (Gestion des Plaintes, Rue Royale 151, 1210 Bruxelles), par email plainte@actel.be ou par téléphone au 02/250.90.60. Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles) par téléphone 02 547 58 71 ou par mail info@ombudsman.as.

FGTB
Ensemble, on est plus forts

actel
AFFINITY